

R a p p o r t a n n u e l

2 0 0 7



Sommaire

Chiffres-clés	p. 4
Organigramme du groupe	p. 5
Mission de la société	p. 6
Rapport de gouvernance	p. 7
Composition du conseil d'administration	p. 7
Commissaire	p. 9
Direction	p. 9
Comité d'audit	p. 9
Comité de nomination et de rémunération	p. 9
Règles de conduite	p. 10
Rapport de gestion du groupe TEXAF	p. 13
Faits marquants	p. 13
Activités industrielles	p. 14
Activités agricoles	p. 15
Activités immobilières	p. 16
Déclaration de risque	p. 18
Imbakin	p. 18
Critères de performance	p. 18
Responsabilité sociale et citoyenne du groupe	p. 18
Commentaires sur le bilan consolidé	p. 19
Commentaires sur le résultat consolidé	p. 19
Événements postérieurs à la clôture	p. 20
Perspectives 2008 du groupe	p. 20
Cours de bourse	p. 21
Site internet	p. 21
Déclarations	p. 21
Rapport de gestion de TEXAF SA	p. 22
Commentaires sur le résultat	p. 22
Événements survenus après la clôture des comptes	p. 22
Perspectives 2008 de TEXAF SA	p. 22
Intérêts opposés	p. 22
Autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés	p. 22
Affectation du résultat	p. 23
Nominations et rémunérations des administrateurs et commissaire	p. 23
Agenda financier	p. 23
Etats financiers consolidés	p. 25
Bilan consolidé	p. 26
Compte de résultat consolidé	p. 27
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 28
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p. 29
Rapport du Commissaire	p. 30
Notes annexes aux états financiers consolidés	p. 31
Résumé des principales méthodes comptables	p. 51
Etats financiers statutaires	p. 57
Bilan	p. 57
Compte d'exploitation	p. 58
Affectation et prélèvements	p. 58

TEXAF

TEXAF

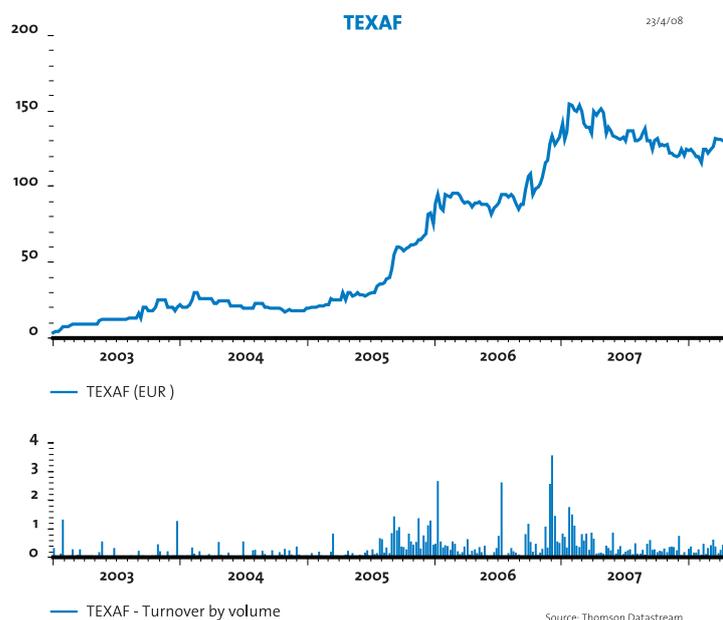
Rapport annuel 2007

Chiffres-clés

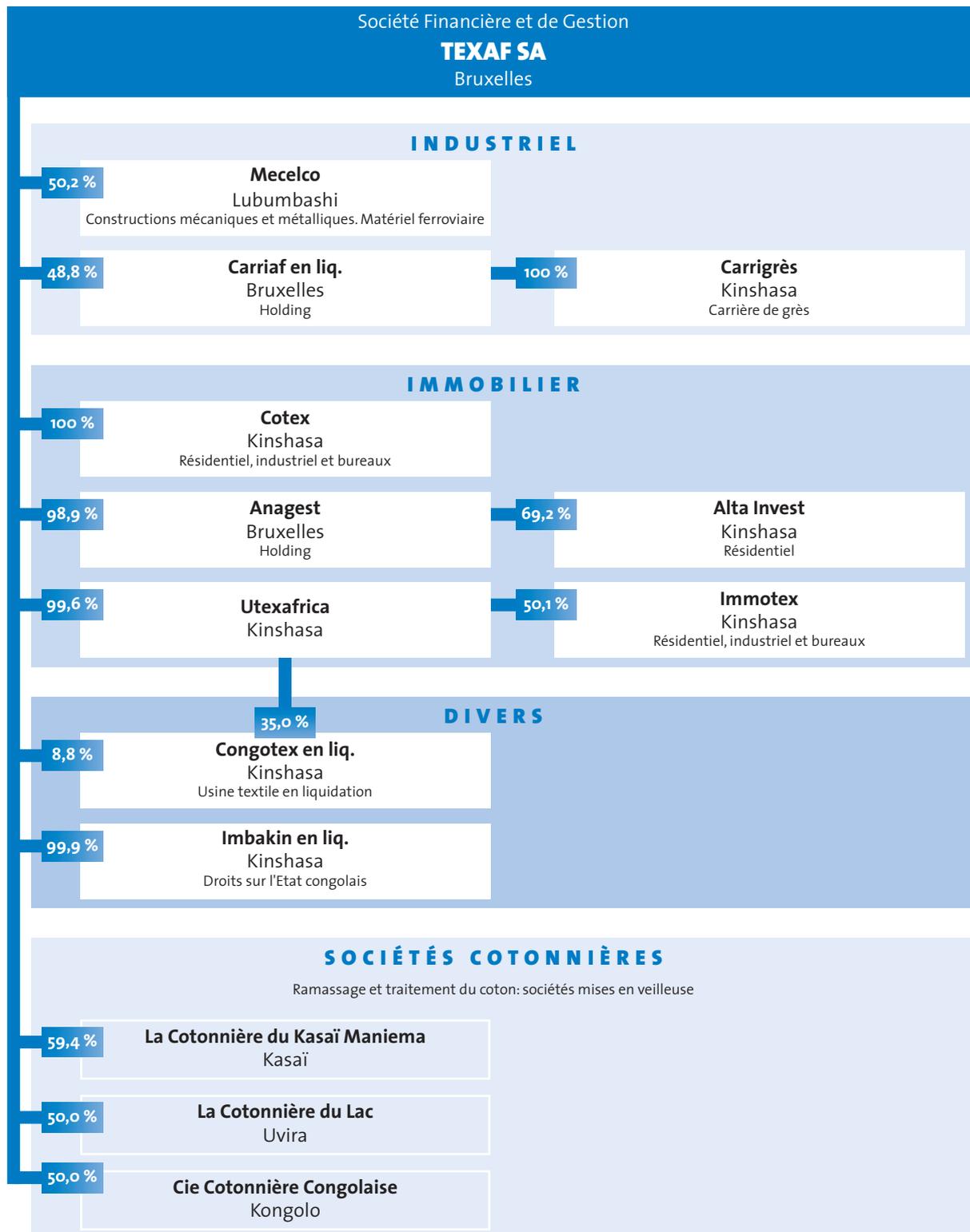
(comptes consolidés sous IFRS)

en milliers EUR	2004 (*)	2005	2006	2007
Nombre de titres en circulation	318.933	318.933	318.933	318.933
Bilan				
Capitaux propres	28.778	30.716	32.011	42.542
<i>Par titre (en EUR)</i>	<i>90,23</i>	<i>96,31</i>	<i>100,37</i>	<i>133,39</i>
Passifs non courants	15.475	12.651	12.673	23.689
Passifs courants	13.425	3.328	3.088	3.589
Actifs non courants	35.127	43.523	43.040	63.535
Actifs courants	22.551	3.172	4.732	6.285
Résultats				
Résultat opérationnel récurrent		569	1.430	2.043
<i>Par titre (en EUR)</i>		<i>1,78</i>	<i>4,48</i>	<i>6,41</i>
Résultat opérationnel		2.257	1.675	2.856
<i>Par titre (en EUR)</i>		<i>7,08</i>	<i>5,25</i>	<i>8,95</i>
Résultat net (part de groupe)		1.665	1.791	2.485
<i>Par titre (en EUR)</i>		<i>5,22</i>	<i>5,62</i>	<i>7,79</i>
Flux de trésorerie				
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles		1.346	2.460	2.978
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissements		(787)	(482)	(3.138)
Flux de trésorerie lié aux activités de financements		57	(359)	614
Cotation Euronext (en EUR)				
Maximum	29,99	88,25	137,70	158,00
Minimum	16,90	19,50	74,00	119,91
Clôture au 31 décembre	19,50	72,00	135,20	120,60
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliers EUR)	6.219	22.963	43.120	38.463

(*) La première consolidation a été effectuée au 1 janvier 2005



Organigramme du groupe



Mission de la société

TEXAF est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé 26 Boulevard Général Jacques à 1050 Bruxelles. TEXAF a été constituée le 14 août 1925.

TEXAF est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.

La vocation historique de TEXAF est industrielle et est destinée à être maintenue et intensifiée.

Les actifs de TEXAF existant en RDC font l'objet d'une importante réhabilitation qui va de pair avec le plan de reconstruction économique du Congo et de la réinsertion du pays dans l'économie mondiale.

TEXAF a en outre le souhait de jouer un rôle important dans la relance du Congo en devenant l'opérateur de nouveaux projets d'investissements.

Bénéficiant d'une bonne connaissance du terrain, de la population et de ses dirigeants et ayant d'autre part démontré sa capacité de faire face aux événements successifs qui ont secoué le Congo, TEXAF a le projet d'intéresser des investisseurs étrangers à des prises de participations financières majoritaires ou minoritaires dans les secteurs productifs (infrastructures, minier, agro-industriel, forestier,

énergie, tourisme) et ayant des rendements élevés sur investissements. TEXAF peut à cet effet utiliser sa capacité d'appel au marché des capitaux soit directement soit indirectement par la création de fonds spécifiques opérés par TEXAF.

Disposant d'un important patrimoine foncier et immobilier, TEXAF a décidé de viabiliser et de transformer une partie de ce patrimoine disponible grâce à un développement équilibré et diversifié tant en bureaux qu'en résidentiel adapté à plusieurs catégories de revenus.

TEXAF a la volonté d'assumer les trois vocations décrites ci-dessus de la manière suivante:

- en s'inscrivant résolument dans le secteur formel de l'économie
- en pratiquant une politique de bonne gouvernance vis-à-vis de tous les acteurs de la vie économique et sociale
- en favorisant les partenariats avec des opérateurs locaux et en associant des hauts cadres locaux et expatriés à la bonne marche des affaires
- en privilégiant tout projet créateur de valeur
- en maintenant la cotation des actions TEXAF sur Euronext et en favorisant des mesures qui permettent d'améliorer la liquidité des titres.



Rapport de gouvernance

Le Conseil d'Administration a arrêté la Charte de gouvernance au début de l'année 2006. Cette charte confirme l'adhésion de TEXAF au Code Lippens, à ses 9 principes ainsi qu'à la quasi-totalité de ses lignes de conduite. Les quelques dérogations sont justifiées par la taille de TEXAF ou par la spécificité de son environnement.

Le Conseil a également arrêté la Charte du Comité d'Audit et celle du Comité de Nomination et de Rémunération. Le texte complet de la Charte de gouvernance figure sur le site de TEXAF: www.texaf.be

Composition du conseil d'administration

Expiration du mandat

Henri Vander Eycken 2008
1926
Président jusqu'au 29 avril 2008
Indépendant

Henri Vander Eycken est professeur honoraire ULB et emeritus hoogleeraar VUB en sciences économiques ainsi qu'à la Solvay Business School. Il a été Président d'UCO et de Sait (Zénitel) et administrateur de plusieurs autres sociétés dans les secteurs bancaire, de la construction et du papier. Il est Président de TEXAF depuis le changement de contrôle en 2002. Monsieur Henri Vander Eycken a décidé de mettre fin à son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée des actionnaires du 29 avril 2008.

Le Conseil d'Administration a décidé de lui conférer le titre de Président Honoraire..

Dominique Moorkens 2010
1948
Président à partir du 29 avril 2008

Dominique Moorkens a débuté sa carrière au sein du groupe Alcopa comme responsable d'une concession automobile. A partir de 1981, il en a pris la direction et, en cette qualité, a restructuré le groupe dans le cadre des principes de la bonne gouvernance. Le groupe Alcopa est actif dans la distribution de véhicules à 4 et à 2 roues ainsi que dans la distribution de mobilier de bureau. Son chiffre d'affaires est supérieur à 1,2 milliard EUR et est réalisé sur 8 pays européens ainsi que sur l'Afrique du Sud. Le groupe emploie 2.000 collaborateurs. Ses fonds propres dépassent 260 millions EUR. Dominique Moorkens est également administrateur du Belgian Governance Institute et de IPTe. Il est consul honoraire de la République de Corée.

Le Conseil d'administration a décidé de l'appeler à la présidence à l'issue de l'Assemblée du 29 avril 2008.

Herman De Croo 2009
1937
Vice-président à partir du 29 avril 2008
Indépendant

Herman de Croo est le doyen du Conseil car il est administrateur depuis 1981. Ses mandats successifs ont été interrompus à chaque fois qu'il devint ministre: Education Nationale, Communications, P.T.T., Pensions, Commerce Extérieur. Il est bourgmestre de Brakel (Flandre Orientale). Il est Ministre d'État et Vice-président de la Chambre des Représentants. Herman De Croo est Docteur en Droit ULB. Il a professé à University of Chicago (Law School), à l'ULB ((droit public) et à la VUB (Common Law et Civil Law). Il est l'auteur de très nombreuses publications. Herman De Croo connaît bien le Congo qu'il a visité à de nombreuses reprises.

Le Conseil d'administration a décidé de l'appeler à la vice-présidence à l'issue de l'Assemblée du 29 avril 2008.

Bernard de Gerlache de Gomery 2009
1948
Vice-Président

Bernard de Gerlache est Docteur en Droit UCL et Master of Business Administration de la Boston University. Après avoir été Directeur à la Banque du Benelux, Associé-Gérant du Comptoir d'Escompte de Belgique et Administrateur Délégué de Sipef, il est Administrateur Délégué de Belficor (Banque d'affaires) et a participé au MBO sur TEXAF. Il est administrateur de sociétés dont notamment Sipef, la Floridienne et Leasinvest Real-Estate et est Président de la Chambre de Commerce Belgo-Africaine CBL-ACP.

Philippe Croonenberghs 2011
1950
CEO
Exécutif

Licencié en sciences économiques appliquées U.F.S.I.A., Philippe Croonenberghs a débuté sa carrière par une mission de 3 ans en Irak. Il a rejoint TEXAF en 1985. Chargé par son actionnaire Cobépa de dossiers d'investissements il occupa entre 1992 et 2002 divers postes d'administrateurs au sein d'entreprises telles qu'lbcl, Zénitel, Uco, URS, Fortales. En 2002 il organise un MBO sur TEXAF dont il est l'Administrateur Délégué.

Christophe Evers 2011
1960
Indépendant

Ingénieur commercial de l'École de Commerce Solvay, Christophe Evers débuta sa carrière chez Umicore. En 1989 il rejoint Cobépa où il devient directeur financier et membre du Comité de Direction. En 2001 il est "Chief Business

Development and Planning Officer" et membre du Comité de Direction de la Poste belge. Il est associé dans la banque d'affaire Lorentz, Deschamps & Associés. Christophe Evers est professeur à l'École de Commerce Solvay. Auteur de nombreuses publications financières il est également membre de l'Association Belge des Analystes Financiers. Il est Président des Amis du Musée Royal de l'Afrique Centrale.

Nicole Hardenne 2009
1941
Indépendante

Docteur en Droit ULB, Nicole Hardenne débute sa carrière au ministère des affaires économiques, notamment au service des assurances, au commissariat à l'énergie atomique, au service juridique et aux services généraux. Entrée en 1974 chez Cobépa en tant que Secrétaire Général, elle en devient Administrateur Délégué de 1988 à 2001. Nicole Hardenne occupa divers mandats d'administrateur notamment dans les secteurs des assurances, de la grande distribution, et de la banque. Actuellement elle est Présidente des Carrières du Hainaut, administrateur du Groupe Josi, du Groupe LVI (Carmeuse) et de divers groupes privés.

Jacqueline Mayence 2011
1932
Indépendante

Jacqueline Mayence est licenciée en sciences politiques et diplomatique UCL. Elle a été Secrétaire d'État à la Coopération et au Développement. Elle est sénateur honoraire. Elle a été administrateur de sociétés actives dans divers domaines, notamment des assurances.

Jean-Philippe Waterschoot 2009
1963
Exécutif

Ingénieur civil – faculté des Sciences Appliquées ULB (ICME 88), Jean-Philippe Waterschoot débute sa carrière à Lubumbashi au sein du groupe TEXAF en 1989. Ayant respectivement occupé divers postes opérationnels à l'usine textile UTEXAFRICA, il en était l'Administrateur Directeur Général jusqu'au moment de l'apport de la branche textile à CONGOTEX. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Il est Président de l'École Belge de Kinshasa, administrateur du Cercle Économique Européen et de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise.

Albert Yuma Mulimbi 2009
1955
Exécutif

Maître en sciences économiques appliquées UCL, Albert Yuma a, depuis 1983, gravi tous les échelons hiérarchiques

d'UTEXAFRICA jusqu'au poste d'Administrateur Directeur Général qu'il partage avec Jean-Philippe Waterschoot. Il est chargé de superviser les diverses participations du groupe en RDC ainsi que de l'analyse de nouveaux projets. Homme influent en RDC, Albert Yuma est Président de la Fédération Patronale du Congo (FEC), administrateur de la Banque Centrale du Congo et président du comité d'audit, administrateur de la Chambre de Commerce Belgo-Congolaise.

Le Conseil d'Administration est ainsi composé de 9 administrateurs à partir du 29 avril 2008; 4 d'entre eux sont indépendants; 3 sont exécutifs (dont 2 résidents en RDC).

Les administrateurs sont nommés pour une période de 3 ans renouvelable.

En 2007 le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises auquel il convient d'ajouter une réunion spéciale du conseil devant notaire afin de modifier les articles 8 et 30 des statuts afin de les aligner sur la législation relative à la suppression et à la dématérialisation des titres au porteur. La liste des présences individuelles des administrateurs se présente comme suit:

Nicole Hardenne	5	83 %
Jacqueline Mayence	6	100 %
Henri Vander Eycken	6	100 %
Bernard de Gerlache	6	100 %
Philippe Croonenberghs	6	100 %
Christophe Evers	6	100 %
Herman De Croo	5	83 %
Dominique Moorkens	3	100 %
(Il s'est tenu 3 réunions depuis sa nomination en avril 2007)		
Albert Yuma Mulimbi	2	33 %
Jean-Philippe Waterschoot	4	67 %

Les administrateurs excusés l'ont été pour raison de force majeure (dont entre autres leur présence à ce moment en RDC). Un avis sur les points essentiels de l'Ordre du jour a été recueilli avant la réunion.

Au cours de ces réunions le Conseil a traité:

- des sujets relevant de ses obligations légales tels que l'établissement des comptes du rapport annuel et du rapport semestriel ainsi que de la préparation de l'Assemblée générale des actionnaires
- de l'analyse et de l'application à la société des règles IAS/IFRS
- de divers projets d'investissements envisagés
- de la gestion du patrimoine immobilier
- du suivi de l'activité des filiales en RDC. A cet égard le Conseil, conscient des risques particuliers liés aux activités en RDC s'est efforcé de prendre des mesures de nature à contrôler et limiter ces risques.
- du règlement à l'amiable d'un conflit entre actionnaires de Mécélco
- de l'amélioration des différents aspects de gouvernance, dont le renforcement du management en RDC

Par ailleurs le Conseil:

- a eu à traiter longuement de la volonté de l'actionnaire majoritaire de Congotex d'arrêter l'activité textile déficitaire et des conséquences de cet arrêt et en particulier des conséquences sociales.
- a consacré une réunion de stratégie du groupe TEXAF. En conclusion de cette réflexion collégiale le Conseil a réaffirmé la vocation congolaise de TEXAF et son souhait de participer de manière active au développement de la RDC
- a décidé d'appeler Monsieur Dominique Moorkens à la présidence et Monsieur Herman De Croo à la vice-présidence

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Commissaire

PricewaterhouseCoopers, Réviseurs d'Entreprises SCCRL. Représentée par Robert Peirce, nommée jusqu'en 2010.

Direction

- **Philippe Croonenberghs**, CEO
- **Etienne Janne d'Othée**, Directeur Financier TEXAF et Compliance Officer
- **Jean-Philippe Waterschoot**, Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- **Albert Yuma Mulimbi**, Administrateur Directeur Général d'UTEXAFRICA chargé de la supervision des activités et projets en RDC
- **Freddy Vandenhoute**, Directeur Général CARRIGRES
- **Lionel Sohier**, Directeur Général MECELCO

Comité d'audit

Le Comité d'Audit est formé de Mme Hardenne et de M. Evers qui le préside.

En 2007 le comité d'audit s'est réuni à 4 reprises dont 2 en début 2007. Les travaux du Comité d'audit ont porté sur:

- l'établissement d'une situation au 30 juin 2007
- les travaux de clôture de l'exercice 2007
- le suivi de l'application des règles d'évaluation, en particulier au regard des normes IAS/IFRS
 - le suivi de la communication financière
 - le suivi des risques et des procédures
- les conséquences de la mise en liquidation de Congotex et de la prise de majorité en Immotex
- l'impact que pourrait avoir la ratification de la nouvelle

convention fiscale entre la RDC et la Belgique.

Le Président du Comité d'audit s'est rendu en octobre 2007 à Kinshasa ainsi qu'à Lubumbashi dans le cadre du suivi de sa mission d'évaluation des risques auxquels le groupe est exposé.

Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération est formé de Madame Nicole Hardenne, de Messieurs Bernard de Gerlache et Henri Vander Eycken qui le préside. A l'issue de l'assemblée du 29 avril, Monsieur Dominique Moorkens succèdera à Monsieur Henri Vander Eycken, démissionnaire.

En 2007, le Comité s'est réuni à 1 reprise. Le CEO a assisté aux réunions sauf pour les points le concernant.

Les travaux ont porté sur l'établissement de recommandations relatives à:

- la révision de la rémunération des administrateurs et du management exécutif
- la restructuration de la rémunération du management exécutif en une partie fixe et une partie variable. Depuis 2006 cette dernière est liée aux performances du groupe
- la fixation des primes de fin d'année
- la proposition de nomination de Monsieur Dominique Moorkens comme administrateur à l'assemblée du 24 avril 2007.

En février 2008, le Comité s'est réuni afin de:

- appliquer la partie variable des rémunérations de 2007 du management exécutif suivant la règle définie (cfr infra)
- fixer la rémunération 2008 des membres du management exécutif. Dans l'esprit du code Lippens il est convenu de ne pas modifier la rémunération fixe du management exécutif mais de donner des incitatifs variables de nature à motiver le management.
- proposer de nommer Monsieur Dominique Moorkens à la Présidence du groupe et Monsieur Herman De Croo à la vice-présidence à l'issue de l'Assemblée du 29 avril 2008.
- proposer de nommer Monsieur Dominique Moorkens au sein du comité de rémunération en remplacement de Monsieur Henri Vander Eycken, démissionnaire.

Rémunération du Conseil d'Administration

Il avait été décidé pour l'année 2007:

- de majorer la rémunération de base de chaque administrateur qui passait ainsi de 4.000 EUR à 6.000 EUR
- ce montant est doublé pour le Vice-président, ainsi que pour Madame Nicole Hardenne et Monsieur Christophe Evers en tant que membres du Comité d'Audit et/ou du Comité de nomination et de rémunération.
- qu'à sa demande, le Président Vander Eycken exerce son mandat à titre gratuit.

- que les 3 administrateurs exécutifs ne sont pas rémunérés en tant qu'administrateur.
- que Monsieur Bernard de Gerlache bénéficie d'une voiture
- de prévoir un jeton de présence de 400 EUR par réunion sauf pour les mandats non rémunérés
- d'étendre la règle de "l'indemnité de séjour" telle qu'allouée au personnel des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, et de la Coopération au développement (Liste des indemnités forfaitaires journalières et indemnités maximales de logement) à l'ensemble des administrateurs non-exécutifs lors de déplacements en RDC.

Pour l'année en cours, le Conseil a décidé de:

- maintenir la rémunération inchangée.
- d'appliquer la règle de la double rémunération au Président, aux Vice-présidents ainsi qu'à l'ensemble des membres des comités d'audit et de rémunération. Il n'y a pas de cumul.
- de maintenir la règle qui veut que Messieurs Philippe Croonenberghs, Jean-Philippe Waterschoot et Albert Yuma, administrateurs exécutifs ne soient pas rémunérés en tant qu'administrateurs.

Rémunérations et autres avantages accordés au CEO

La rémunération du CEO avait été fixée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2002 et comprenait une rémunération fixe de 165.000 EUR/an ainsi qu'une assurance groupe de 65.000 EUR/an et une assurance hospitalisation.

A cette rémunération au titre d'indépendant s'ajoute l'utilisation d'un véhicule de société.

Afin de se conformer à la Charte de gouvernance la partie fixe de la rémunération du CEO a été ramenée à 155.000 EUR par an à partir du 1 janvier 2006.

En 2007, la partie fixe est demeurée inchangée. La partie variable avait été fixée en fonction de l'amélioration de la pondération de 50 % du résultat opérationnel consolidé et de 50 % du résultat consolidé avant impôts par comparaison au calcul similaire sur les chiffres de 2006. En cas d'amélioration résultant de ce calcul de résultat, il avait été prévu une prime de 12.128 EUR à multiplier par tranche de 6 % d'écarts de calcul de résultat. Au cas où le calcul précité donne un résultat inférieur à celui de 2006, la partie variable n'est pas attribuée. L'impact d'un recouvrement de la créance que détient IMBAKIN sur l'État est exclu du calcul. Suivant ce calcul il revenait à Monsieur Philippe Croonenberghs une rémunération variable de 133.408 EUR sur l'exercice 2007.

Monsieur Philippe Croonenberghs a souhaité abandonner au profit de TEXAF 42.658 EUR. Sa rémunération variable s'établit ainsi à 90.750 EUR, au même niveau que celle de Messieurs Albert Yuma Mulimbi et Jean-Philippe Waterschoot.

Sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer en 2008 la même formule de calcul des rémunérations variables qu'en 2007: assiette de calcul, tranche d'écart de 6 % par rapport aux chiffres réalisés en 2007 et échelle de base inchangée.

Rémunérations et autres avantages accordés aux autres membres du management exécutif établis en RDC

Le coût global pour le groupe des deux administrateurs exécutifs établis en RDC était de 370.440 EUR en 2007. Ce coût comprend un salaire de base ainsi que des avantages divers:

- assurances:
 - légales et complémentaires
 - rapatriement sanitaire
- abonnement à un centre hospitalier privé
- frais de scolarité des enfants
- véhicule
- mise à disposition d'une habitation ainsi que du personnel de maison
- frais de voyage.

La partie variable avait été fixée en fonction de l'amélioration de la pondération de 50 % du résultat opérationnel consolidé et de 50 % du résultat consolidé avant impôts par comparaison au calcul similaire sur les chiffres de 2006. En cas d'amélioration résultant de ce calcul de résultat, il avait été prévu une prime de 8.250 EUR à multiplier par tranche de 6 % d'écarts de calcul de résultat. Au cas où le calcul précité donne un résultat inférieur à celui de 2006, la partie variable n'est pas attribuée. L'impact d'un recouvrement de la créance que détient IMBAKIN sur l'État est exclu du calcul. Suivant ce calcul il revient à Messieurs Albert Yuma Mulimbi et Jean-Philippe Waterschoot une rémunération variable de 90.750 EUR sur l'exercice 2007.

Sur proposition du Comité de rémunération, le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer en 2008 la même formule de calcul des rémunérations variables qu'en 2007: assiette de calcul, tranche d'écart de 6 % par rapport aux chiffres réalisés en 2007 et échelle de base inchangée.

Règles de conduite

- Conflit d'intérêt: le Conseil d'administration n'a pas eu à se prononcer en 2007 sur des points ayant trait à un conflit d'intérêt.
- Transactions sur titres: au cours de l'exercice 2007: le 10 avril 2007, une opération de cession de 400 titres a été déclarée à la CBFA par M.Yuma.
- Transactions avec la société: au cours de l'exercice 2007 il ne s'est pas présenté de cas de transactions avec la société.





Sites UTEXAFRICA et COTEX

Rapport de gestion du groupe TEXAF

Faits marquants 2007

L'exercice 2007 se clôt avec un bénéfice opérationnel en hausse de 70 % et un bénéfice net part de groupe en hausse de 39 % par rapport à l'exercice précédent. Ces résultats ont été atteints dans un environnement qui demeure moins favorable qu'on ne pouvait l'espérer et où nombre de problèmes ne sont pas encore résolus

C'est ce qui explique que de concert avec le partenaire chinois le groupe Cha, Texaf a dû se résoudre à cesser l'activité textile de Congotex et de mettre cette société en liquidation.

Soucieux des responsabilités sociales, le groupe Cha et Texaf ont – via la filiale Immotex – avancé chacun 0,5 million de \$ au liquidateur afin de lui permettre de payer les préavis requis. Ce n'est pas sans regrets que Texaf met fin à une activité qui fut le point de départ du groupe en RDC.

Mais cela n'enlève rien à la détermination du groupe de continuer à contribuer de façon active et pleinement engagée au développement et à la croissance économique et sociale de la RDC.

La relance annoncée de l'activité industrielle de construction métallique de la filiale Mécélco à Lubumbashi s'inscrit dans ce cadre: les moyens financiers et humains apportés par Texaf ont eu un impact et son chiffre d'affaires a connu une forte progression en 2007.

L'extraction de grès de la filiale Carrigrès à Kinshasa apporte une contribution sensible au programme des travaux publics en cours.

Texaf a d'autre part poursuivi en 2007 la mise en valeur de son patrimoine immobilier.

En rachetant 1 action au groupe Cha, Texaf est devenu majoritaire en Immotex (qui est intégralement consolidée à partir du 1er août 2007).

Par ailleurs le groupe a poursuivi la transformation de surfaces industrielles en bureaux et des surfaces résidentielles ont été rénovées.

En juin 2007, le groupe a racheté à Atenor les parts d'Anagest, détentrice de 70 % de 3 immeubles à appartements (17.452 m²) à rénover entièrement.

Après clôture de l'exercice Texaf a finalisé le rachat de 3.465 m² de bureaux et de logements à rénover.

Une ombre au tableau: IMMOTEX fait face à un problème d'occupations totalement illégales des terrains situés à Kinsuka (100 ha aux portes de Kinshasa). Les anomalies juridiques de ces tentatives de morcellement sont flagrantes.

Enfin le groupe Texaf a été en mesure de récupérer diverses créances qui étaient amorties: des arriérés de loyers d'un garage loué à l'armée (0,45 million EUR) ainsi qu'une nouvelle tranche de créances que détient Utexafica sur l'État (0,250 million \$).

Après clôture de l'exercice 2007, Mécélco a également été en mesure de récupérer une part importante d'une créance amortie qui en terme de résultat part du groupe Texaf, aura un impact net de 1,1 million EUR en 2008. D'autres paiements devraient suivre: le total prévu devrait contribuer, au cours actuel du \$, à hauteur de 1,9 million EUR au résultat net consolidé de Texaf (part du groupe) en 2008.

Activités industrielles

CONGOTEX

L'année 2007 a été marquée par la mise en liquidation de CONGOTEX qui regroupait les activités textiles du groupe en RDC.

L'activité textile au Congo est intimement liée à l'histoire de TEXAF et était à l'origine du groupe. Depuis des années, cette activité était lourdement déficitaire et en 2005, dans le but d'en assurer le redressement, le groupe TEXAF avait décidé de l'apporter dans une joint venture (CONGOTEX) avec le groupe Chinois CHA connu pour son expertise du secteur en Afrique et ailleurs.

Malgré toutes les mesures d'encouragement (fiscaux, douaniers, coût d'énergie etc.) consenties en 2005 par les autorités congolaises afin de tenter de sauvegarder une activité de production textile en RDC, les deux usines encore en activité, à savoir CONGOTEX et son concurrent, ont été contraintes de cesser simultanément leurs productions respectives. Ainsi disparaît une activité qui fut longtemps florissante au Congo. Les raisons de ces fermetures d'usines sont connues: arrêt de la production de coton local par manque de voies de transport et à cause du pillage des installations durant la guerre, concurrence de produits importés en fraude depuis la Chine, absence de pouvoir d'achat. Plus de 1.000 personnes employées chez CONGOTEX perdent ainsi leur emploi. Afin de faciliter la tâche du liquidateur de CONGOTEX, et en particulier d'assurer le paiement des salaires et indemnités au personnel, les actionnaires d'IMMOTEX ont mis 1 million \$ à disposition du liquidateur.

CARRIGRES

(entreprise mise en équivalence)

Priorité avait été donnée en 2007 à l'amélioration de la rentabilité de l'autre activité industrielle CARRIGRES (carrière de concassés de grès à Kinshasa) plutôt qu'à l'augmentation de sa production, malgré une demande supérieure à celle-ci. En août 2007 un directeur général adjoint de Carrigrès, appelé à remplacer le directeur général a rejoint l'équipe.

Le tonnage vendu est identique aux ventes en 2006, malgré un premier semestre fortement perturbé par des intempéries et des coupures de courant électrique. Grâce à un deuxième semestre en amélioration, la diminution du résultat net de l'année a pu être réduite. La faiblesse du \$, monnaie dans laquelle est exprimée la liste des prix est une des causes de la faiblesse du résultat.

ooo EUR	2005	2006	2007
Produit des activités ordinaires	3.835	4.817	5.537
Résultat opérationnel*	1.475	1.127	1.219
Résultat net	547	420	359
Résultat net (part de groupe)	267	205	174

* Avant déduction de la rémunération des assistances des actionnaires



Vente de concassés (tonnes)



Activités industrielles

MECELCO

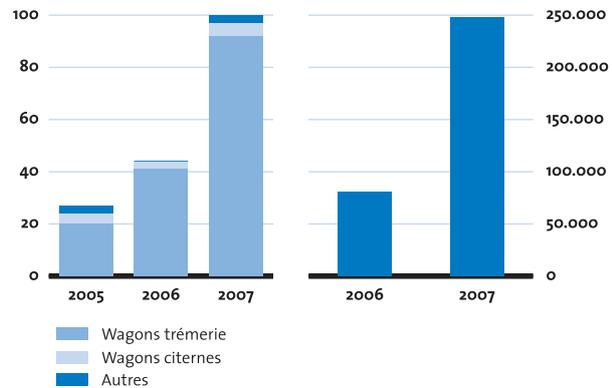
(entreprise consolidée intégralement)

Texaf a fourni des moyens financiers suffisants à l'atelier métallique MECELCO à Lubumbashi afin de lui donner les moyens indispensables pour assurer une relance. Par ailleurs, un nouveau directeur général a pris ses fonctions en mars 2007 et un directeur de l'atelier en septembre. Le nombre de wagons de la Gécamines entretenus par MECELCO a quasiment doublé en 2007. Cette hausse aurait pu être plus importante s'il n'existait pas des problèmes de coordination entre Gécamines et la SNCC (Chemins de Fer au Katanga) qui doit fournir certaines pièces. Il est également encourageant de constater la forte croissance de la section chaudronnerie depuis juin 2007. Celle-ci représente plus de 40 % du total des ventes en 2007.

Sur l'ensemble de l'exercice, le résultat de l'entreprise présente encore une perte mais la progression constante de MECELCO permet d'espérer un résultat en bénéfice en 2008.

ooo EUR	2005	2006	2007
Produit des activités ordinaires	342	645	1.050
Résultat opérationnel	-307	-305	-115
Résultat net	-302	-312	-195
Résultat net (part de groupe)	-313	-286	-196

En mars 2008 une négociation afin de récupérer l'importante créance que détient MECELCO sur la Gécamines a pu aboutir. La récupération de celle-ci fournit à MECELCO les moyens suffisants pour régler ses dettes et s'équiper afin d'accélérer sa croissance.



Nombre de wagons:
maintenance et réparations

Quantité
d'acier traité (kg)

Activités agricoles

Sociétés cotonnières

(entreprises non consolidées)

Le groupe détient trois sociétés cotonnières. Deux d'entre elles, situées à Uvira et à Kongolo ont été entièrement pillées durant la guerre.

La Cotonnière du Kasai et du Maniéma a également subi des pillages. Elle subvient à ses besoins grâce à la location de quelques biens immobiliers.

Suite à la fermeture des industries textiles en RDC une relance des activités cotonnières n'est pas envisageable. Par contre, les anciens centres de regroupement et stockage de coton pourraient servir de base de développement d'une activité agricole autre que le coton tel que le maïs par exemple. Cela suppose cependant une remise en état de l'infrastructure d'accès et de transport. C'est là le rôle de l'État et des organismes de coopération internationale. L'aide massive chinoise annoncée pourrait modifier la situation d'isolement de ces zones.



Activités immobilières

La situation géographique des biens immobiliers du groupe

Le site UTEXAFRICA autour de l'usine textile comprend des immeubles appartenant à UTEXAFRICA, à TEXAF et à COTEX. Sa localisation aux portes de Kinshasa, la limite de ce qu'il est convenu d'appeler le périmètre de sécurité et le déplacement du centre des affaires et des ambassades vers l'endroit où sont situés les biens immobiliers du groupe font que ces sites sont fort recherchés.

Le taux d'occupation des habitations est proche de 100 %, tandis que les bâtiments industriels, rénovés à la demande, attirent de plus en plus de sociétés qui viennent y aménager des bureaux.

En face du site UTEXAFRICA est situé le site COTEX, une ancienne usine de fabrication de couverture transformée en entrepôts de stockage et en bureaux. Le site FOMETRO, dont l'acquisition a été finalisée en février 2008, est également situé à côté de ces 2 sites.

Un peu plus loin du site UTEXAFRICA se trouve le site MATINDUS, anciennement un garage avec ses dépendances, entièrement rénové.

Plus proche du centre ville, le long du boulevard principal, sont situés 3 immeubles appartement qui appartiennent à ALTA INVEST et qui représentent à terme un potentiel de revenus importants.

A une dizaine de km du centre-ville est situé le site CPA qui abritait une usine de fabrication de wax.

Le groupe est également détenteur d'importantes concessions dans les zones de ses cotonnières.

Evolutions en 2007

TEXAF SA et ses filiales congolaises COTEX, UTEXAFRICA et IMMOTEX développent une activité de location d'immeubles à Kinshasa: habitations résidentielles, bâtiments industriels et bureaux.

En 2007, la demande immobilière à Kinshasa est restée soutenue. L'on observe une forte activité de construction d'habitations résidentielles, sans diminution du niveau des loyers.

Cette demande d'habitations neuves s'accompagne d'une demande de surfaces de bureaux, idéalement à proximité des quartiers résidentiels afin de faire face aux problèmes de trafic, devenus problématiques à l'image des grandes villes en Afrique.

Le groupe est attentif aux risques liés à la capacité limitée des entrepreneurs locaux à répondre à la demande de constructions de bonne qualité.

A défaut de gros chantiers en 2007, divers travaux d'aménagements d'entrepôts en bureaux ont été entrepris: 1.088 m² sont terminés et 820 m² devraient l'être au cours du premier semestre 2008. Deux villas font l'objet d'une rénovation lourde et au cours du premier semestre 2008 le parc immobilier d'UTEXAFRICA sera doté d'un clubhouse et d'une piscine à disposition de ses locataires. En outre le site vient d'être équipé de groupes électriques de secours. Ces aménagements s'ajoutent aux terrains de tennis et donnent au site son caractère exclusif à Kinshasa.

Les revenus immobiliers du groupe ont progressé de 14 % qui s'expliquent en partie par l'intégration des loyers d'IMMOTEX depuis août 2007.

L'arrêt de l'activité textile libèrera après retrait en cours des équipements une surface de 89.000 m² d'immeubles industriels. A court terme certaines surfaces pourront trouver locataires mais ce site devra faire l'objet d'un développement d'envergure.



Activités immobilières

IMMOTEX fait face à un problème d'occupations totalement illégales des terrains situés à Kinsuka (100 ha aux portes de Kinshasa). Les anomalies juridiques de ces tentatives de morcellement sont flagrantes. Tout est mis en œuvre pour faire valoir les droits du groupe.

Le dossier des 3 immeubles à appartement ALTA INVEST acquis en juin 2007 n'a pas connu d'évolution. Le premier objectif à atteindre est la reprise en main de la gestion des immeubles avec l'État qui en détient 30 %. Une fois cette gestion assurée, un plan de relogement des habitants actuels et une étude de rénovation des immeubles pourront être envisagés.

	% Détenu	Superficie du terrain (m ²)	Superficie louée (m ²)*	Loyers 2007 (EUR)
SITE UTEXAFRICA				
Propriétés UTEX + TEXAF	99,6 %	273.825		
Bureaux & bâtiment industriels			19.347	1.035.429
Résidentiel			27.473	2.836.165
			46.820	3.871.624
Propriété IMMOTEX	50,1 %	141.184		
Bureaux & bâtiment industriels			93.792	452.477
Résidentiel			0	0
			93.792	452.477
SITE COTEX				
Propriété COTEX	100,0 %	32.442		
Bureaux & bâtiment industriels			16.169	940.715
Résidentiel			187	10.500
			16.356	951.215
SITE MATINDUS				
Propriété TEXAF	100,0 %	2.023		
Bureaux & bâtiment industriels			1.769	108.508
Résidentiel			254	33.528
			2.023	142.036
SITE CPA				
Propriété IMMOTEX (*)	50,1 %	1.057.522		
Bureaux & bâtiment industriels			23.344	0
Résidentiel			3.763	13.154
			27.107	13.154
SITE ALTA INVEST				
Propriété TEXAF	70,0 %	14.186		
Bureaux & bâtiment industriels			0	0
Résidentiel			17.452	0
			17.452	0
TOTAL		1.521.182	203.550	5.430.506

* Situation au 31.12.2007



Activités immobilières

A ce tableau viendra se rajouter en 2008 le site FOMETRO, propriété de Texaf: 3.465 m² comprenant 975 m² de bureaux et de logements à rénover

Résultat sectoriel des sociétés immobilières

ooo EUR	2005	2006	2007
Produit des activités ordinaires	4.260	4.970	5.565
Résultat opérationnel	2.564	1.986	3.000
Résultat net	1.052	2.089	2.635
Résultat net (part de groupe)	1.052	2.089	2.714

Ces chiffres intègrent les résultats de Texaf, Utefrica, Cotex, Imbakin et Immotex (mis en équivalence jusqu'en juillet 2007).

A partir de juin 2007, Anagest et Alta Invest complètent le tableau des sociétés immobilières

Déclaration de risque

Le Conseil tient à rappeler que les actifs de la société sont situés en RDC et que l'environnement particulier du pays comporte des risques. La RDC fait partie des zones à déficit de gouvernance. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire.

TEXAF dont la devise de référence est l'Euro détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font majoritairement en devises étrangères (US\$ & Francs Congolais), et dont l'activité est exposée aux risques de change. Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture car les termes sont aléatoires. Ce risque est cependant limité eu égard à la proportion restreinte de ces transactions en devises étrangères.

Imbakin

Divers contacts ont eu lieu au cours de 2007 afin de trouver une solution au règlement de la créance de près de 64 millions EUR que détient IMBAKIN sur l'État congolais depuis le jugement définitif rendu en 1997.

Ces discussions ont porté sur le principe d'un règlement de cette créance par des cessions d'actifs en RDC. Rien ne permet au stade actuel de se prononcer sur la probabilité de trouver un terrain d'entente à court terme.

Critères de performance

TEXAF entend atteindre des objectifs de performances en relation avec le facteur de risque de son environnement. C'est ainsi que des projets d'investissement immobiliers ou industriels doivent répondre à un critère de taux de rendement interne supérieur à celui pratiqué par des sociétés financières actives dans des régions plus stables. Ces critères sont revus à la lumière de l'évolution de cet environnement.

Responsabilité sociale et citoyenne du groupe

Via le financement de projets privés, le groupe TEXAF entend contribuer à l'amélioration de manière durable de l'environnement qui l'accueille.

- TEXAF et ses actionnaires ont financé un film (disponible en DVD) destiné à faire connaître au grand public l'action de l'Institut Don Bosco à Masina, un des quartiers populaires de Kinshasa. Ce centre privé accueille actuellement 1.400 jeunes de l'école maternelle au centre professionnel et couvre les sections suivantes: soudure, menuiserie, maçonnerie, imprimerie et électronique. Par ailleurs, plus de 300 jeunes de la rue se retrouvent pour exercer des activités parascolaires au patronage du Centre. L'enthousiasme des jeunes qui fréquentent ce centre de manière volontaire est impressionnant.
- TEXAF a cofinancé avec la Banque Commerciale du Congo un deuxième film intitulé "L'Espace Masolo". Ce documentaire se penche sur une ONG qui tente de réintégrer les enfants soldats via l'expression artistique. C'est un sujet très actuel.
- Le groupe fournit une aide logistique à la "Chaîne de l'Espoir / Espoir de Vie" qui organise des missions médico-chirurgicales des médecins de la Chaîne de l'Espoir Belgique qui opèrent des enfants atteints de malformations cardiaques. Ce projet a également pour objectif l'installation d'un centre de chirurgie cardiaque qui serait installé à la Clinique Ngaliema.
- Une aide logistique est également fournie à l'hôpital "St Joseph - Fistula Clinic" et plus particulièrement à l'aménagement, au sein de la Clinique St Joseph dans la commune de Limete, d'un pavillon chirurgical spécialisé dans le traitement des fistules (complications liées notamment à des accouchements difficiles, très invalidantes pour les victimes).

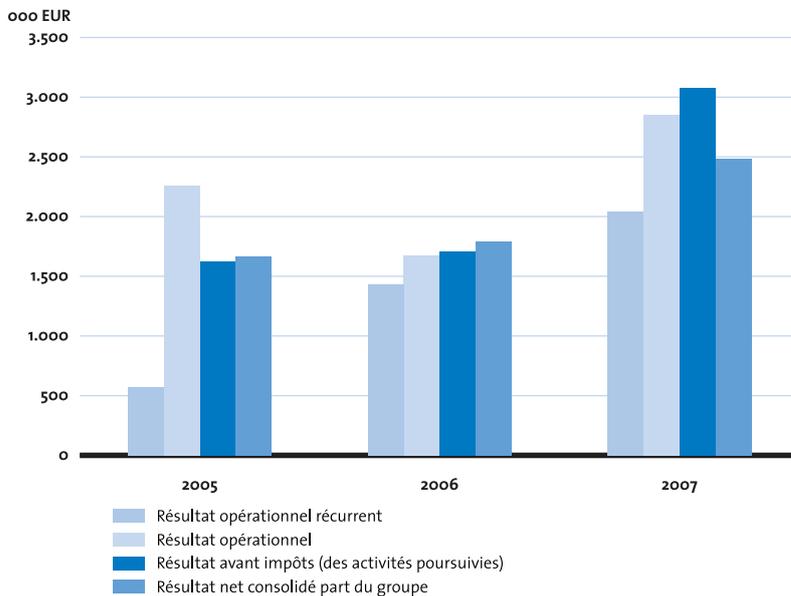
Commentaires sur le bilan consolidé

ooo EUR	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007
ACTIFS NON COURANTS	43.523	43.040	63.535
Immobilisations corporelles	3.410	2.351	4.215
Immeubles de placement	30.900	31.663	57.844
Participations	9.211	9.024	1.474
Autres immobilisations financières		2	2
ACTIFS COURANTS	3.172	4.732	6.285
Stocks	288	253	378
Créances	829	727	1.293
Trésorerie	2.031	3.650	4.104
Autres actifs courants	24	102	510
TOTAL ACTIF	46.695	47.772	69.820
CAPITAUX PROPRES	30.716	32.011	42.542
Capital	4.744	4.744	4.744
Réserves de groupe	25.934	27.232	29.732
Intérêts minoritaires	38	35	8.066
PASSIFS NON COURANTS	12.651	12.673	23.689
Passifs d'impôts différés	10.311	10.434	20.444
Autres passifs non courants	2.340	2.239	3.245
PASSIFS COURANTS	3.328	3.088	3.589
TOTAL PASSIF	46.695	47.772	69.820

L'intégration d'IMMOTEX induit des modifications significatives au bilan : hausse des immeubles de placement, impôts différés sur une plus-value latente des ses immeubles intégrés aux comptes et hausse des intérêts minoritaires.

Commentaires sur le résultat consolidé

ooo EUR	2005	2006	2007
Produits des activités ordinaires	4.602	5.610	6.615
Autres produits opérationnels récurrents	-	194	340
Charges opérationnelles récurrentes	-4.033	-4.374	-4.912
Résultat opérationnel récurrent	569	1.430	2.043
Autres éléments opérationnels non récurrents	1.688	245	813
Résultat opérationnel	2.257	1.675	2.856
		-26 %	70 %
Charges financières	-74	-45	-120
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	-558	15	208
Autres produits non opérationnels	0	63	132
Résultat avant impôt (des activités poursuivies)	1.625	1.708	3.076
Impôts	-1.396	55	-463
Résultat des activités apportées ou abandonnées	1.445	-	-416
Résultat net après impôt	1.674	1.763	2.197
Résultat net consolidé part de groupe	1.665	1.791	2.485
		8 %	39 %
Par titre			
Résultat opérationnel en EUR	7,08	5,25	8,95
Résultat net consolidé (part de groupe) en EUR	5,22	5,62	7,79
Nombre de titres en circulation	318.933	318.933	318.933



- Les produits des activités ordinaires augmentent d'1 million EUR. Cette progression est due :
 - à la forte amélioration des ventes de Mécelco (+79%), principalement suite à la relance des activités au second semestre,
 - aux locations d'immeubles en RDC en progression de 14%, en ce compris l'entrée d'Immotex dans le périmètre de consolidation à partir d'août 2007 (contribution de 162 millions EUR).
- Les autres produits opérationnels à caractère récurrent concernent principalement des refacturations des charges locatives.
- Malgré une hausse de 12% des charges opérationnelles récurrentes principalement causée par l'intégration des charges d'Immotex (260 millions EUR consolidée par intégration globale à partir du 1 août 2007), le bénéfice opérationnel récurrent progresse de 43%.
- Le résultat opérationnel comprend, en 2007, les éléments non-récurrents suivants qui présentent un caractère unique quant à leur survenance:
 - la récupération d'arriérés de loyers sur un immeuble occupé par l'armée jusqu'en 2005 (448 millions EUR),
 - par un bénéfice technique suite à une correction de la juste valeur d'Anagest (78 millions EUR) lors de la prise de contrôle,
 - par une reprise de provision suite à la récupération de deux créances sur l'État congolais (346 millions EUR).
- Le bénéfice opérationnel se monte à 2.856 millions EUR (+70%)
- Les charges financières sont liées à un crédit de 1 million EUR contracté en 2007 avec une banque congolaise.
- Les revenus provenant des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

- Carrigrès (175 millions EUR contre 204 millions EUR en 2006)
- Immotex (33 millions EUR en équivalence jusqu'au 1 août, contre 29 millions EUR en 2006).
- En 2006 Congotex contribuait négativement à hauteur de 219 millions EUR.
- Des revenus financiers sur placements de TEXAF S.A. constituent la hausse des autres produits non opérationnels.
- Les impôts incluent des impôts différés à hauteur de 424 millions EUR.
- Le résultat des activités abandonnées concerne la réduction totale de valeur sur le prêt consenti par Immotex à Congotex afin de faciliter la tâche du liquidateur.
- Le résultat part de groupe s'élève à 2.485 millions EUR, en augmentation de 39% par rapport à l'exercice précédent.

Événements postérieurs à la clôture

Début 2008 TEXAF a pu finaliser l'achat de FOMETRO, un bien immobilier voisin de ses sites existants et donc idéalement situé. Il s'agit d'un terrain de 3.465 m² avec 975 m² de bureaux et de logements à rénover.

La construction de 48 appartements répartis sur 6 blocs et qui seront situés sur un terrain de 18.000 m² dans le parc UTEXAFRICA est décidée. Les travaux s'étendront sur 36 mois.

Mécelco a été en mesure de réaliser après la date de clôture une créance commerciale provenant des entretiens et des réparations des wagons de chemin de fer de la Gécamines. Compte tenu du grand retard de paiement, cette créance était entièrement amortie dans les comptes du groupe Texaf. Mécelco a cédé cette créance pour un montant net de 4,6 millions \$, dont le paiement sera échelonné sur l'exercice en cours.

Perspectives 2008 du groupe

En 2008 il est prévu une hausse des activités industrielles, tant chez CARRIGRES que chez MECELCO. Les revenus seront également favorablement influencés par IMMOTEX intégrée sur 12 mois.

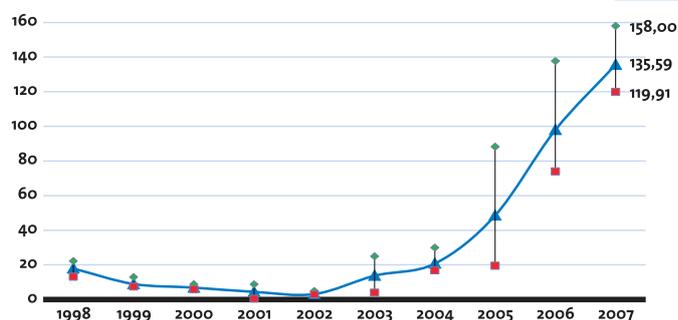
Hors éléments non prévisibles ou non récurrents, et grâce à l'augmentation des revenus, le groupe pense être à même de produire un résultat avant impôts au moins du même ordre que celui de 2007.

Hors éléments récurrents, la première tranche de 2,5 millions \$ effectivement perçue par Mécelco pour la cession de sa créance sur GCM a un impact net de 1,1 million EUR, part du groupe Texaf.

Le règlement du montant total prévu de 4,6 millions \$ devrait contribuer, au cours actuel du \$, à hauteur de 1,9 million EUR au résultat net consolidé de Texaf (part du groupe) en 2008. Toutefois, ce résultat ne sera comptabilisé qu'au fur et à mesure de la perception effective.

Cours de bourse

Au 28 décembre 2007 le cours de TEXAF clôturait à 120,60 EUR, ce qui correspond à une capitalisation boursière de 38,5 millions EUR.



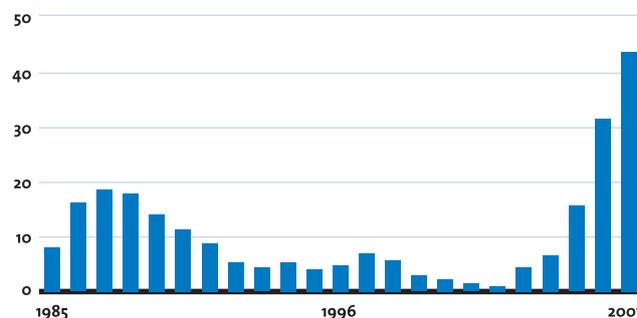
Evolution du cours moyen et des écarts min. et max.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de titres traités	323	5.837	4.524	18.001	27.515	20.281
Chiffre d'affaires (ooo EUR)	1	84	95	992	2.945	2.809
Taux de rotation du free-float	0,60 %	10,20 %	7,90 %	31,53 %	45,48 %	28,24 %
Cours moyen (EUR)	3,14	13,75	20,74	48,50	97,93	135,59
Cours maximum (EUR)	5,00 (04/12)	25 (24/10)	29,99 (02/04)	88,25 (16/12)	137,70 (01/12)	158,00 (26/01)
Cours minimum (EUR)	2,90 (01/02)	4,00 (07/01)	16,90 (10/04)	19,50 (03/01)	74,00 (02/01)	119,91 (04/12)
Capitalisation boursière (millions EUR) au cours moyen	1,0	4,4	6,6	15,5	31,2	43,2

Site internet

Le site Internet de TEXAF est opérationnel depuis 2004: www.texaf.be Ce site contient toutes les informations utiles aux actionnaires.

Le site permet de s'abonner aux publications officielles de la société.



Market cap (millions EUR)

Déclarations

- Le 28 janvier 2008, SFA a notifié à la CBFA et à Texaf en application de la loi du 1er avril 2007, qu'elle détenait seule 234.539 titres Texaf, soit 73,54 %, et qu'elle détenait de concert avec MM Waterschoot et Yuma Mulimbi 255.195 titres, soit 80,02 %.

• Déclaration de responsabilité

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Au nom et pour compte du Conseil d'Administration

Philippe Croonenberghs
Administrateur délégué

Rapport de gestion de TEXAF SA

Les comptes 2007 ont été établis sur base des dispositions légales et réglementaires en Belgique. Les comptes annuels présentent un bénéfice de 2.678 milliers EUR au 31 décembre 2007.

L'évolution des activités de la société et de ses filiales a été décrite dans le rapport sur les comptes consolidés ci-avant.

Les actifs de TEXAF sont pour l'essentiel situés en République Démocratique du Congo considérée comme zone à déficience de gouvernance, et sont donc soumis à un risque politique et environnemental particulier.

Commentaires sur le résultat

Le chiffre d'affaires comprend les locations immobilières récurrentes à hauteur de 1.329 milliers EUR et des prestations de services à hauteur de 331 milliers EUR.

La hausse du coût des ventes et prestations a été limitée à 5 %

Les produits des immobilisations financières concernent les intérêts sur les créances UTEXAFRICA suivant la convention signée en 2005.

Le Conseil a décidé d'opérer une reprise de réduction de valeur sur la créance UTEXAFRICA à hauteur de 621 milliers EUR (contre 408 milliers EUR en 2006) selon une réactualisation de cette créance dont le total s'élève à 28,28 millions EUR.

Par ailleurs, une reprise de réduction de valeur sur la créance Comectrik a été actée à hauteur de 175 milliers EUR, à concurrence des remboursements effectués en 2007. (107 milliers EUR en 2006)

Événements survenus après la clôture des comptes

TEXAF avait souhaité acquérir en 2006 un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux.

Des tierces parties ont tenté de s'opposer à cette acquisition. L'acquisition a pu être finalisée début 2008.

Perspectives 2008 de TEXAF SA

Les perspectives pour 2008 sont tributaires de l'évolution de la situation économique et politique de la RDC.

Les loyers devraient connaître une légère augmentation en 2008.

La société se retrouve en base taxable et l'impôt pèsera sur les résultats de 2008.

Intérêts opposés

Le conseil d'administration signale qu'aucune décision n'a été prise et aucune opération n'a été décidée, qui tomberait dans le champ d'application de l'article 523 du Code des Sociétés.

Autres informations requises par l'article 96 du Code des sociétés

- Aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et développement.
- Le conseil d'administration mentionne que ni la société, ni une filiale directe, ni quelconque autre personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la société ou d'une filiale directe n'a acquis de parts ou de certificats de la société.
- Aucune augmentation de capital ou émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription n'ont été décidés au cours de l'exercice par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.
- La société ne détient pas de succursale.
- Le conseil d'administration confirme que la société n'a pas utilisé d'instruments financiers qui sont pertinents pour l'évaluation des comptes annuels.
- Les règles d'évaluation sont continues par rapport à l'exercice précédent.

Affectation du résultat

Confiant dans l'évolution positive des activités du groupe TEXAF en RDC le Conseil propose d'augmenter de 20 % le dividende et de distribuer 420.992 EUR soit 1,32 EUR brut par action payable à partir du 6 mai 2008 contre remise du coupon n° 11 aux sièges et succursales de la banque Dexia.

Proposition d'affectation du bénéfice:

- Bénéfice de l'exercice	2.678.155 EUR
- Bénéfice reporté	1.477.518 EUR
<hr/>	
- Bénéfice à affecter	4.155.673 EUR
- Rémunération du capital	420.992 EUR
<hr/>	
- Report à nouveau	3.734.681 EUR

Nominations et rémunérations des administrateurs et commissaire

Comme annoncé, Monsieur Henri Vander Eycken renonce à un renouvellement de son mandat qui est arrivé à échéance. Monsieur Henri Vander Eycken a joué un rôle actif important au sein du conseil d'administration. En guise de reconnaissance pour son apport et son dévouement, le Conseil d'administration lui à conféré le titre de Président Honoraire. Monsieur Dominique Moorkens lui succèdera à la présidence du groupe. Messieurs Herman De Croo et Bernard de Gerlache assumeront les Vice-présidences.

Messieurs Philippe Croonenberghs et Christophe Evers ainsi que Madame Jacqueline Mayence voient leur mandat renouvelé pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée de 2011.

Les rémunérations des administrateurs font l'objet d'un point distinct du rapport du comité de nomination et de rémunération.

Agenda financier

- Mardi 29 avril 2008 à 11h: Assemblée Générale Annuelle
- Jeudi 28 août 2008: Publication des résultats semestriels
- Fin février 2009: Publication des résultats annuels 2008
- 28 avril 2009: Assemblée Générale Annuelle

Les dates de publication des déclarations intermédiaires ne sont pas encore fixées.

Le Conseil d'Administration





Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2007

Bilan consolidé	p. 26
Compte de résultat consolidé	p. 27
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	p. 28
Tableau consolidé des flux de trésorerie	p. 29
Rapport du Commissaire	p. 30
Notes annexes aux états financiers consolidés	p. 31
1. Informations générales	p. 31
2. Périmètre de consolidation	p. 32
3. Gestion des risques	p. 33
4. Estimations et jugements comptables déterminants	p. 33
5. Information sectorielle	p. 34
6. Immobilisations corporelles	p. 36
7. Immeubles de placement	p. 37
8. Participations dans des entreprises associées	p. 38
9. Activités abandonnées	p. 39
10. Regroupements d'entreprises	p. 39
11. Autres actifs financiers non courants	p. 40
12. Actifs courants	p. 41
13. Capital social	p. 42
14. Emprunts et autres dettes financières	p. 42
15. Provisions pour autres passifs	p. 43
16. Engagements de retraite et avantages assimilés	p. 43
17. Impôts différés	p. 44
18. Fournisseurs et autres créiteurs courants	p. 45
19. Produits des activités ordinaires	p. 46
20. Autres produits opérationnels	p. 46
21. Charges liées aux avantages du personnel	p. 46
22. Charges financières	p. 46
23. Charge d'impôt sur le résultat	p. 47
24. Résultats par action	p. 47
25. Dividende par action	p. 47
26. Trésorerie provenant des opérations	p. 48
27. Actifs et passifs éventuels	p. 48
28. Engagements	p. 48
29. Litiges	p. 49
30. Opérations entre parties liées	p. 49
31. Rémunérations des principaux dirigeants	p. 49
32. Rémunération du commissaire	p. 49
33. Structure de l'actionnariat	p. 50
34. Événements postérieurs à la clôture	p. 50
Résumé des principales méthodes comptables	p. 51

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

	Note	31 déc 2007	31 déc 2006
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6	4 215	2 351
Immeubles de placement	7	57 844	31 663
Participations dans des entreprises associées	8	1 474	9 024
Autres actifs financiers non-courants	11	2	2
		63 535	43 040
Actif courant			
Stocks	12	378	253
Clients et autres débiteurs	12	843	727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 104	3 650
Actifs d'impôts sur le résultat	12	450	
Autres actifs courants	12	510	102
		6 285	4 732
Total de l'actif		69 820	47 772
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société-mère			
Capital social	13	4 744	4 744
Primes d'émission		3 113	3 113
Autres réserves		26 619	24 119
		34 476	31 976
Intérêts minoritaires		8 066	35
Total des capitaux propres		42 542	32 011
PASSIFS			
Passifs non-courants			
Emprunts bancaires	14	625	
Provisions non-courantes	15	1 344	1 496
Obligations non-courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	16	60	82
Impôts différés	17	20 444	10 434
Autres passifs non-courants		1 216	661
		23 689	12 673
Passifs courants			
Passifs bancaires courants portant intérêt		616	317
Fournisseurs et autres créditeurs courants	18	2 569	2 313
Autres passifs courants		404	458
		3 589	3 088
Total du passif		27 278	15 761
Total du passif et des capitaux propres		69 820	47 772

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc 2006
Produits des activités ordinaires	19	6 615	5 610
Charges opérationnelles		(4 845)	(4 374)
• <i>Matières premières et consommables</i>		(793)	(593)
• <i>Variations de stocks</i>		242	(18)
• <i>Frais de personnel</i>	21	(1 397)	(1 257)
• <i>Dotations aux amortissements</i>		(715)	(644)
• <i>Pertes de valeur</i>		254	40
• <i>Autres charges opérationnelles</i>		(2 436)	(1 902)
Autres produits opérationnels	20	1 086	439
Résultat opérationnel		2 856	1 675
Résultat sur cession d'actifs non-courants		1	2
Charges financières	22	(120)	(45)
Intérêts sur prêt		129	61
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		207	15
Autres résultats non opérationnels		3	-
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies		3 076	1 708
Charge d'impôt sur le résultat	23	(463)	55
Résultat après impôt provenant des activités poursuivies		2 613	1 763
Résultat après impôt des activités abandonnées		(416)	-
Résultat de l'exercice		2 197	1 763
<i>Revenant :</i>			
<i>Aux actionnaires de la société mère</i>		2 485	1 791
<i>Aux intérêts minoritaires</i>		(288)	(28)
		2 197	1 763
Résultats par action : résultats revenant aux actionnaires de la société-mère (en EUR par action)			
- de base	24	7,79	5,62
- dilué		7,79	5,62

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Revenant aux actionnaires de la Société					Intérêts minori- taires	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Ecart de conversion		
Solde au 1er janvier 2006	4 744	3 113	22 586		235	38	30 716
Résultat de l'exercice 2006			1 791			(28)	1 763
Dividendes distribués			(319)				(319)
Profit (charge) net(te) comptabilisé(e) directement en capitaux propres résultant de la conversion des devises étrangères					(174)	25	(149)
Solde au 31 décembre 2006	4 744	3 113	24 058		61	35	32 011
Résultat de l'exercice 2007			2 485			(288)	2 197
Dividendes distribués			(350)				(350)
Profit (charge) net(te) comptabilisé(e) directement en capitaux propres résultant de la conversion des devises étrangères					79	(4)	75
Réévaluation d'actifs (nets d'impôts)				286		286	572
Variations de périmètre						8 037	8 037
Solde au 31 décembre 2007	4 744	3 113	26 193	286	140	8 066	42 542

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

- Le résultat de l'exercice 2007 s'élève à 2 197 milliers EUR, dont un bénéfice de 2 485 milliers EUR revenant aux actionnaires de la société-mère TEXAF SA et une perte de 288 milliers EUR à charge des intérêts minoritaires.
- Le dividende distribué de 350 milliers EUR porte sur le résultat de l'exercice 2006.
- Le dividende brut de 1,32 EUR par action, proposé sur le résultat de l'exercice 2007 (420 992 EUR), fait partie intégrante des réserves au 31 décembre 2007 présentées ci-dessus.
- Les réserves au 31 décembre 2007 comprennent une plus-value immunisée d'impôt s'élevant à 7 394 milliers EUR faisant l'objet d'impôts différés passifs. Ce montant n'a pas varié par rapport à l'exercice 2006. Tant qu'elle gardera son statut de réserve immunisée, cette réserve restera non taxée.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	Exercice clos le 31 déc. 2007	Exercice clos le 31 déc. 2006
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		3 650	2 031
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Flux de trésorerie provenant des opérations	26	3 036	2 616
Intérêts payés		(61)	(42)
Intérêts reçus		129	61
Impôts payés sur le résultat		(126)	(175)
		2 978	2 460
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'une entreprise associée (nette de la trésorerie acquise)		(310)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(2 149)	(484)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		1	2
Augmentation des prêts consentis à des parties liées		(680)	(2)
Diminution des prêts consentis à des parties liées		-	2
		(3 138)	(482)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère		(350)	(316)
Augmentation des emprunts		1 000	
Remboursements des emprunts bancaires à CT		(36)	(43)
		614	(359)
(Diminution)/augmentation de la trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires		454	1 619
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		4 104	3 650
<i>Dont TEXAF SA</i>		<i>3 865</i>	<i>3 478</i>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de TEXAF S.A. sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de TEXAF S.A. et de ses filiales (le "Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2007, le compte de résultats consolidé et les états consolidés des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant le résumé des principales règles d'évaluation et d'autres notes explicatives. Le total du bilan consolidé s'élève à EUR (000) 69 820 et le compte consolidé de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR (000) 2 485.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Nous avons également évalué le

bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés du Groupe les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2007 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2007, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, et aux dispositions légales applicables en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe 3 des comptes consolidés qui précise que les actifs du groupe sont pour l'essentiel localisés en République Démocratique du Congo. L'environnement économique et réglementaire de ce pays ayant été régulièrement secoué par des troubles sociopolitiques, son évolution à moyen terme ne peut, dès lors, être pressentie avec certitude. Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont toutefois été établis dans l'optique d'une stabilisation de l'environnement économique et réglementaire local.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Le 8 avril 2008

Le commissaire
PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises
représenté par Robert Peirce, Réviseur d'Entreprises

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

- TEXAF est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé au 26 boulevard Général Jacques à 1050 Bruxelles.
- TEXAF a été constituée le 14 août 1925.
- TEXAF est une société d'investissement cotée sur Euronext ayant une vocation industrielle, financière et foncière en République Démocratique du Congo.
- Ces états financiers ont été établis sur base du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne en vigueur pour l'établissement des comptes consolidés en 2007.
- Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (EUR).
- Lorsque la valorisation de certains actifs ou passifs a requis l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses, il est à souligner que la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérent à la République Démocratique du Congo (RDC), où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.
- Les bilans et compte de résultats consolidés ont été arrêtés le 28 février 2008 par le Conseil d'Administration. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.
- Évolution des normes IFRS entrant en vigueur en 2007
La norme IFRS 7, "Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, présentation des états financiers – information sur le capital", est en application en 2007. Elle requiert de l'information supplémentaire relative à l'importance des instruments financiers pour la position financière et la performance d'une entité, ainsi que de l'information qualitative et quantitative sur la nature et l'étendue des risques. Lorsque ces informations sont pertinentes pour le groupe, elles sont présentées dans les comptes consolidés dans les annexes adéquates.

Il n'y a pas eu d'autres nouvelles normes et interprétations en application en 2007 et pertinentes pour le Groupe.

- Les normes, amendements et interprétations suivants, applicables à partir de ou après le 1er janvier 2007, n'ont pas été adoptés de façon anticipative par le Groupe :
 - IFRS 8 Information sectorielle (applicable à partir du 1er janvier 2009). Cette norme est applicable pour le Groupe.
 - IFRS 3 Regroupements d'entreprises et amendement d'IAS 27 "États financiers consolidés et individuels" (applicable à partir du 1er juillet 2009 et sujet à approbation par l'UE). Cette norme est applicable pour le Groupe.
 - IAS 23 (Amendement) Coûts d'emprunt (applicable à partir du 1er janvier 2009 et sujet à approbation par l'UE). Le Groupe adoptera l'amendement IAS 23 à partir du 1er janvier 2009 mais aucun impact n'est attendu sur les comptes du Groupe.
 - IAS 1 (Amendement) Présentation des États Financiers applicable à partir du 1er janvier 2009 et sujet à approbation par l'UE). Cet amendement affectera la présentation de la variation des fonds propres et de l'état de résultat global. Les exigences relatives à la présentation de l'état de résultat global sont similaires à celles de SFAS 130 Présentation du Résultat Global. Cette norme est applicable pour le Groupe.
 - IFRIC 7 Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29, information financière dans des économies hyper-inflationnistes ; IFRIC 7 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2 ; IFRIC 8 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 9 Réévaluation des dérivés incorporés ; IFRIC 9 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur. IFRIC 10 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 11, IFRS 2 Actions propres et transactions intragroupe (applicable à partir du 1er mars 2007). IFRIC 11 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 12 Accords de concession de service (applicable à partir du 1er janvier 2008 et sujet à approbation par l'UE). IFRIC 12 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients (applicable à partir du 1er juillet 2008 et sujet à approbation par l'UE). IFRIC 13 n'est pas pertinente pour le Groupe.
 - IFRIC 14 IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable à partir du 1er janvier 2008 et sujet à approbation par l'UE). IFRIC 14 n'est pas pertinente pour le Groupe.

Le Groupe évalue de manière permanente l'impact des normes, interprétations et amendements ci-dessus.

2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2007, le groupe est constitué de TEXAF SA et d'un ensemble de filiales et de sociétés associées, soit un total de 15 entités implantées en Belgique ou en République Démocratique du Congo (RDC).

A cette date, outre la société-mère TEXAF SA, sept sociétés sont consolidées par intégration globale, trois par mise en équivalence, et quatre ne sont pas consolidées en raison de localisations dans des zones inaccessibles et de restrictions sévères à long terme empêchant tout transfert de fonds au Groupe. Comme expliqué dans l'annexe 10, à partir du 6 juin 2007, le périmètre s'est élargi à ANAGEST et ALTA INVEST et à partir du 1 août 2007, IMMOTEX est consolidée par intégration globale.

1. Sociétés consolidées globalement

Société	Ville	Activité	Devise fonctionnelle	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2007	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2006
Cotex	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,9%	99,9%
Imbakin	Kinshasa	Droit sur l'état congolais	EUR	99,9%	99,9%
Utexafrica	Kinshasa	Immobilière	EUR	99,6%	99,6%
Mécelco	Lubumbashi	Constructions mécaniques et métalliques, matériel ferroviaire	USD	50,3%	50,3%
Anagest	Bruxelles	Holding	EUR	98,9%	13,6% (*)
Alta Invest	Kinshasa	Immobilière	EUR	69,24%	9,4% (*)
Immotex	Kinshasa	Immobilière	EUR	49,9%	49,8%

(*) Sociétés non consolidées au 31 décembre 2006 en raison du faible pourcentage d'intérêt

2. Sociétés consolidées par mise en équivalence

Société	Ville	Activité	Devise fonctionnelle	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2007	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2006
Carriaf en liquidation	Bruxelles	Holding	EUR	48,8%	48,8%
Carrigrès	Kinshasa	Carrière de concassé de grès	EUR	48,8%	48,8%
Congotex en liquidation	Kinshasa	Textile: filature, tissage, impression, confection	USD	43,61%	43,61%

3. Sociétés non consolidées en raison de localisations dans des zones inaccessibles et de restrictions sévères à long terme.

Société	Ville	Activité	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2007	% d'intérêt financier net au 31 déc. 2006
La Cotonnière du Kasai Maniema	Kasai	Ramassage et traitement du coton	59,4%	59,4%
La Cotonnière du lac	Uvira	Ramassage et traitement du coton	50%	50%
Cie cotonnière congolaise	Kongolo	Ramassage et traitement du coton	50%	50%
Estagrigo	Kinshasa	Holding (cotonnières)	99,8%	99,8%

3. Gestion des risques

3.1. Risque pays

Les actifs de la société étant situés en RDC, une zone à déficit de gouvernance, l'environnement particulier du pays comporte des risques qui peuvent avoir une incidence sur la rentabilité et la viabilité des activités du groupe. Ces risques sont notamment liés à l'évolution de la situation politique, à la création de nouvelles lois, aux politiques fiscales et aux modifications de politiques gouvernementales, ou à la renégociation de concessions ou de droits d'exploitation existants. Les comptes ont été établis avec prudence dans la perspective d'une stabilité de l'environnement économique, social et réglementaire.

3.2. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le groupe est également exposé à différentes natures de risques financiers, à savoir dans une certaine mesure au risque de change et au risque de crédit. Le groupe n'est que très faiblement exposé à d'autres risques financiers ou au risque de liquidité, vu son faible endettement et l'absence d'engagements financiers importants.

(i) Risque de change

Le groupe détient des participations dans certaines sociétés dont les transactions se font majoritairement en devises étrangères (US \$ & Francs congolais), et dont l'activité est par conséquent exposée aux risques de change.

Ce risque est cependant limité eu égard à la contribution restreinte de ces transactions en devises étrangères, de sorte que des variations de taux de change US \$/EUR ou Francs congolais/EUR n'ont qu'un impact peu significatif sur les comptes du groupe.

(ii) Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de l'exposition de crédit aux clients. Le risque lié aux créances locatives est limité grâce aux garanties locatives obtenues, tandis que les autres créances lorsqu'elles sont significatives sont couvertes par des dettes envers le même débiteur. Par ailleurs, d'anciennes créances historiques, entièrement réduites de valeur, font l'objet d'un suivi particulier par le Conseil d'Administration.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements utilisés par le groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Dans ce contexte, les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Impôts sur le résultat

Le groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans différents territoires. La détermination de la provision, à l'échelle internationale, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination in fine de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations. Le groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge d'impôts sur le résultat et en provisions au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Par ailleurs, il en est de même pour certaines taxes opérationnelles, comptabilisées en charges opérationnelles.

(b) Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'évaluation de l'obligation découlant des avantages postérieurs à l'emploi, le groupe fait usage de diverses hypothèses actuarielles qui peuvent évoluer avec le temps et s'avérer in fine bien différentes des conditions dans lesquelles le groupe devra éteindre ses obligations. Lorsque de tels profits ou pertes actuariels surviennent, seuls ceux excédant 10 % du montant des obligations provisionnées seront comptabilisés et amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Dépréciation d'actifs

La dépréciation actée précédemment sur l'outil industriel utilisé au niveau de l'activité textile du groupe a été maintenue et figure donc dans les comptes au 31 décembre 2007 au niveau de la valorisation de Congotex, société mise en équivalence et classée en activités abandonnées (voir notes 8 et 9).

5. Information sectorielle

Les secteurs d'activités constituent le seul niveau d'information sectorielle de TEXAF car les risques et la rentabilité de chaque entité sont fortement liés à l'environnement économique particulier régissant son activité.

Les secteurs à présenter comprennent l'immobilier (incluant l'activité holding), le textile, les constructions mécaniques et les carrières.

Quant au secteur géographique, il se limite à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe.

Résultats 2007	Immobilier	Constructions		Eliminations inter-secteurs	Consolidé
		Textile	mécaniques		
Produits des activités ordinaires	5 565		1 050		6 615
Autres produits opérationnels	1 096		19	(29)	1 086
Charges opérationnelles	(3 661)		(1 184)		(4 845)
• dont frais de personnel	(1 044)		(353)		(1 397)
• dont amortissements	(612)		(103)		(715)
• dont pertes de valeur	306		(52)		254
• dont provisions	135		(62)		73
Résultat opérationnel	3 000		(115)	(29)	2 856
Résultat sur cession d'actifs non-courants			1		
Résultat financier	87		(107)	29	9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	33			174	207
Autres résultats non opérationnels	3				3
Résultat avant impôt sur le résultat	3 123		(221)	174	3 076
Charge d'impôt sur le résultat	(488)		25		(463)
• dont éléments non monétaires	(366)		30		(336)
Résultat des activités abandonnées		(416)			(416)
Résultat de l'exercice	2 635	(416)	(196)	174	2 197

Le résultat de CARRIGRES (secteur des carrières) est établi après quote-part du groupe (48,8 %) et après rémunération des assistances aux actionnaires sous forme de management fees à hauteur de 650 000 EUR dont la moitié est revenue à TEXAF (secteur immobilier). Par ailleurs, d'autres prestations de services ont été facturées par UTEXAFRICA (secteur immobilier) à CARRIGRES à hauteur de 24 000 EUR.

A titre de comparaison, les résultats par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont présentés ci-après.

Résultats 2006	Immobilier	Constructions		Eliminations inter-secteurs	Consolidé
		Textile	mécaniques		
Produits des activités ordinaires	4 970		646	(6)	5 610
Autres produits opérationnels	389		50		439
Charges opérationnelles	(3 373)		(1 007)	6	(4 374)
• dont frais de personnel	(1 000)		(257)		(1 257)
• dont amortissements	(539)		(105)		(644)
• dont pertes de valeur	85		(44)		41
• dont provisions	141		(37)		104
Résultat opérationnel	1 986		(311)		1 675
Résultat sur cession d'actifs non-courants	2				2
Charges financières	(5)		(40)		(45)
Intérêts sur prêt	61				61
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (Note 5)	29	(219)		205	15
Résultat avant impôt sur le résultat	2 073	(219)	(351)	205	1 708
Charge d'impôt sur le résultat	16		39		55
• Dont éléments non monétaires	183		48		231
Résultat de l'exercice	2 089	(219)	(312)	205	1 763

Le résultat de CARRIGRES (secteur carrières) est établi après quote-part du groupe (48,8 %) et après rémunérations des assistances aux actionnaires sous forme de management fees à hauteur de 650 000 EUR dont la moitié est revenue à TEXAF (secteur immobilier). Par ailleurs, d'autres prestations de services ont été facturées par UTEXAFRICA (secteur immobilier) à CARRIGRES à hauteur de 24 000 EUR.

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2007	Immobilier	Constructions Textile mécaniques	Carrières	Eliminations inter- secteurs	Consolidé
Immobilisations corporelles	3 178	1 037			4 215
Immeubles de placement	57 844				57 844
Participations dans des entreprises associées			1 474		1 474
Autres actifs sectoriels	6 567	346		(626)	6 287
Total actifs	67 589	1 383	1 474	(626)	69 820
Emprunts bancaires	625				625
Provisions non-courantes	1 250	154			1 404
Impôts différés	20 126	318			20 444
Autres passifs sectoriels	3 777	1 654		(626)	4 805
Total passifs (hors capitaux propres)	25 778	2 126		(626)	27 278
Acquisitions d'actifs	2 022	159			2 181

- Les autres actifs sectoriels comprennent pour l'essentiel des stocks, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.
- Les passifs sectoriels comprennent les fournisseurs et autres passifs opérationnels.
- Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et des immeubles de placement

En comparaison, le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date:

Actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2006	Immobilier	Constructions Textile mécaniques	Carrières	Eliminations inter- secteurs	Consolidé
Immobilisations corporelles	1 249	1 102			2 351
Immeubles de placement	31 663				31 663
Participations dans des entreprises associées	7 725		1 299		9 024
Autres actifs sectoriels	4 700	187		(153)	4 734
Total actifs	45 337	1 289	1 299	(153)	47 772
Provisions non-courantes	1 480	98			1 578
Impôts différés	10 046	388			10 434
Autres passifs sectoriels	2 482	1 420		(153)	3 749
Total passifs (hors capitaux propres)	14 008	1 906		(153)	15 761
Acquisitions d'actifs	485				485

6. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Immob. corporelles en cours	Installations, matériel et outillage	Véhicules	Agence- ments et accessoires	Améliorations apportées à propriétés louées	Autres immob. corporelles	Total
Au 1er janvier 2006								
Coût	3 382	-	1 070	494	217	10	13	5 186
Amortissements cumulés	(121)	-	(1 064)	(392)	(176)	(10)	(13)	(1 776)
Valeur nette comptable	3 261	-	6	102	41	-	-	3 410
Mouvements de l'exercice 2006								
Acquisitions	161	251	1	22	49			484
Transferts entre rubriques	(1 200)				(33)			(1 233)
Différences de conversion	(134)				(2)			(136)
Dotation aux amortissements	(122)		(2)	(46)	(4)			(174)
Autres				(17)	17			
Mouvements de l'exercice	(1 295)	251	(1)	(41)	27	-	-	(1 059)
Au 31 décembre 2006								
Coût	2 184	251	954	467	181	10	13	4 060
Amortissements cumulés	(218)	-	(949)	(406)	(113)	(10)	(13)	(1 709)
Valeur nette comptable	1 966	251	5	61	68	-	-	2 351
Mouvements de l'exercice 2007								
Acquisitions	737	1 098	117	112	117			2 181
Entrée dans le périmètre de consolidation (net)	19	876	2					897
Transferts entre rubriques	(826)							(826)
Différences de conversion	(113)		(2)	(5)	(1)			(121)
Dotation aux amortissements	(199)		(6)	(40)	(22)			(267)
Mouvements de la période	(382)	1 974	111	67	94			1 864
Au 31 décembre 2007								
Coût	1 902	2 225	971	537	288	10		5 933
Amortissements cumulés	(318)		(855)	(409)	(126)	(10)		(1 718)
Valeur nette comptable	1 584	2 225	116	128	162	-		4 215
Autres informations								
Valeur brute comptable des immobilisations corporelles entièrement amorties et toujours en usage								
31 décembre 2006	-	-	903	250	118	10	13	1 294
31 décembre 2007			806	246	119	10	-	1 181

Tel que détaillé en section 5 du résumé des principales méthodes comptables, les terrains et constructions qui avaient été réévalués à la juste valeur à la date de transition aux IFRS au 1 janvier 2005, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

- Les constructions sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction.
- Les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties.
- Les installations, machines et outillage sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 10 ans.
- Les véhicules sont amortis selon leur durée de vie utile de 4 à 5 ans.
- Les agencements et accessoires sont amortis selon leur durée de vie utile de 3 à 10 ans.
- Les améliorations apportées à des propriétés louées et les autres immobilisations corporelles sont complètement amorties. Les acquisitions dans cette catégorie d'actifs seraient amorties selon leur durée de vie utile.

7. Immeubles de placement

	Terrains	Autres immeubles de placement	Total
Au 1er janvier 2006			
Coût	23 387	7 982	31 369
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(469)	(469)
Valeur nette comptable	23 387	7 513	30 900
Mouvements de l'exercice 2006			
Dotation aux amortissements	-	(469)	(469)
Transferts entre rubriques	1 088	144	1 233
Mouvements de la période	1 088	(325)	764
Au 31 décembre 2006			
Coût	24 475	8 126	32 601
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(938)	(938)
Valeur nette comptable	24 475	7 188	31 663
Mouvements de l'exercice 2007			
Entrée dans le périmètre de consolidation (net)	23 810	2 019	25 829
Transfert de rubriques	231	596	827
Dotation aux amortissements	-	(475)	(475)
Mouvements de la période	24 041	2 140	26 181
Au 31 décembre 2007			
Coût	48 516	10 961	59 477
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(1 633)	(1 633)
Valeur nette comptable	48 516	9 328	57 844

Tel que détaillé en section 5 du résumé des principales méthodes comptables, les immeubles de placement, qui avaient été réévalués à la juste valeur à la date de transition IFRS au 1 janvier 2005, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immeubles de placement sont amortis sur une durée de 5 à 20 ans selon le degré de vétusté qui leur est attribué par la direction.

Les terrains en RDC sont des concessions octroyées par l'État pour des périodes de 25 ans, renouvelables.

Le renouvellement de ces concessions s'effectue à faible coût.

La juste valeur des terrains au 31 décembre 2007 s'élève 56 699 milliers EUR et celle des autres immeubles de placement à 9 340 milliers EUR, soit un total de 66 039 milliers EUR. (64.297 milliers EUR à périmètre comparable à fin 2006).

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des terrains s'élève à 24 376 milliers EUR et celle des autres immeubles de placement à 10 139 milliers EUR, soit un total de 34 515 milliers EUR.

La juste valeur des immeubles de placement mentionnée ci-dessus a été estimée sur base de la valeur de rendement en tenant compte des loyers contractuels ou estimés, ou sur base de la valeur de marché des terrains si celle-ci est supérieure à la valeur de rendement. Le taux de rendement appliqué oscille de 14 à 22 % selon l'état de vétusté du bien et la volatilité du locataire. Cette méthode a été utilisée en l'absence de possibilité d'une évaluation indépendante par un bureau ayant une qualification professionnelle reconnue, vu le manque d'opérations récentes quant à la situation géographique et aux catégories d'immeubles faisant l'objet de cette évaluation. Ce modèle de valorisation avait également été utilisé pour déterminer la juste valeur des terrains et constructions (immobilisations corporelles et immeubles de placement) à la date de transition IFRS au 1 janvier 2005.

8. Participations dans les entreprises associées

Au 1 ^{er} janvier 2006	9 211
Quote-part dans le résultat des entreprises associées ¹	15
Différences de conversion	(202)
Au 31 décembre 2006	9 024
Mouvements 2007	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées ¹	207
Différences de conversion	9
Changement de méthode de consolidation	(7 766)
Au 31 décembre 2007	1 474

¹ La quote-part dans le résultat des entreprises associées est présentée après impôts et prise en compte des intérêts minoritaires des entreprises associées.

Le changement de méthode de consolidation concerne Immotex qui, suite à l'acquisition d'une action complémentaire en août 2007, est désormais contrôlée par le groupe Texaf. Immotex est depuis lors consolidée par intégration globale.

La quote-part du Groupe dans les résultats et dans les actifs de ses principales entreprises associées, consolidées suivant la méthode de mise en équivalence, est exposée ci-dessous:

Raison sociale	Pays d'enregistrement	Actifs	Passifs	Produits	Résultat	Participation (%)
Au 31 décembre 2007						
Carriaf	Belgique	1	4	-	-	48,81
Carrigrès	RDC	2 870	1 393	2 750	175	48,82
Congotex (1)	RDC	-	-	-	-	43,61
Immotex (2)	RDC	-	-	138	33	49,80
		2 871	1 397	2 888	207	

(1) Classée en "activités abandonnées" depuis le 1/08/2007

(2) Consolidée par mise en équivalence jusqu'au 31/07/2007.

Au 31 décembre 2006						
Carriaf	Belgique	1	4	-	-	48,81
Carrigrès	RDC	2 910	1 608	2 425	205	48,82
Congotex	RDC	4 197	2 736	5 836	(219)	43,61
Immotex	RDC	12 598	4 867	206	29	49,80
		19 706	9 215	8 467	15	

La contribution dans le résultat des sociétés mises en équivalence est positive à hauteur de 207 milliers EUR (15 milliers EUR en 2006).

La contribution de CARRIGRES inclut des charges de rémunération aux actionnaires à hauteur de 325 milliers EUR en 2007 contre 317 milliers EUR en 2006 (quote-part du groupe).

La quote-part du groupe dans les pertes de Congotex n'est plus comptabilisée depuis 2006, vu que la valeur comptable de la participation a été ramenée à zéro et vu l'absence d'obligation à comptabiliser, qui engagerait le groupe au-delà de son investissement. Le montant de la quote-part du groupe dans les pertes de Congotex non comptabilisé au 31 décembre 2007 s'élève à 2 172 milliers EUR dont 1 793 milliers EUR relatifs à l'exercice 2007. Congotex est en liquidation depuis août 2007 et est dès lors classée en "activités abandonnées" pour une valeur de mise en équivalence nulle au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2006, afin de faire le lien entre le net des actifs et des passifs des sociétés mises en équivalence, tels que présentés ci-dessus, soit un montant de 10 491 milliers EUR, et la valeur totale des participations dans les entreprises associées à cette date, soit 9 024 milliers EUR, il y a lieu de tenir compte d'une élimination de résultat intra-groupe sur l'opération d'apport de la branche d'activité textile et des bâtiments industriels y afférents respectivement aux deux entités constituées à cet effet (à savoir CONGOTEX et IMMOTEX) pour un montant de 1 467 milliers EUR.

9. Activités abandonnées

Les activités abandonnées concernent Congotex, (secteur d'activité textile) mise en liquidation en août 2007. La valeur comptable de cette participation mise en équivalence avait déjà été ramenée à zéro dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006, tel qu'expliqué en annexe 8.

Le résultat sur les sociétés abandonnées est relatif à une réduction de valeur de 1 million de USD calculé après impôt (différé), suite à l'avance effectuée par Immotex à Congotex pour le même montant, destiné à financer la liquidation. Cette avance, convertie au taux de clôture s'élève à 693 milliers EUR et a été entièrement réduite de valeur. Un actif d'impôt différé a été calculé sur cette charge à hauteur de 277 milliers EUR.

Analyse du résultat des activités abandonnées

	2007	2006
Pertes de valeur	-693	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	-219
Résultat avant impôts des activités abandonnées	-693	-219
Impôts	277	0
Résultat après impôt des activités abandonnées	-416	-219
Résultat par action des activités abandonnées revenant aux actionnaires de la société-mère (en EUR par action)		
- de base	- 1,30	- 0,69
- dilué	- 1,30	- 0,69

Il ressort de ce qui précède que le seul flux de trésorerie des activités abandonnées est lié aux activités d'investissement à concurrence de 680 milliers EUR (augmentation des prêts), et il n'y a pas eu de flux de trésorerie des activités abandonnées sur l'exercice 2006, la participation Congotex étant mise en équivalence.

10. Regroupements d'entreprises

1. Le 6 juin 2007, Texaf a acquis 85,3% d'Anagest et 1% de sa filiale Alta Invest, Texaf détenant déjà 13,6% d'Anagest, elle-même détenant 69% d'Alta Invest, société immobilière à Kinshasa propriétaire de 3 immeubles au centre-ville.

Le pourcentage du groupe sur Anagest et Alta Invest passe de ce fait respectivement à 98,9% et 69,24%, ce qui implique que ces sociétés entrent à présent dans le périmètre de consolidation avec des pourcentages de droits de vote équivalents.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition au 5 juin 2007 sont

	Valeur comptable	Juste valeur
ANAGEST		
Participations (69% d'Alta Invest)	630	630
Dettes	(55)	(55)
Actif net	575	575
ALTA INVEST		
Immobilisations corporelles	876	876
Réalisable	39	39
Dettes	(2)	(2)
Actif net	913	913
Juste valeur des actifs acquis		
Anagest (85,3%)		491
Alta Invest (1%)		9
Prix d'acquisition versé en numéraire		500
Trésorerie et équivalents de trésorerie de la filiale acquise		0
Trésorerie décaissée au titre de l'acquisition		500

Les 13,6% que détenait Texaf SA sur Anagest étaient valorisés à 1 EUR. La correction à la juste valeur de cette participation est reflétée dans la note 20 (Autres résultats opérationnels) et s'élève à 78 milliers EUR.

Pour la période du 6 juin au 31 décembre, la société acquise contribue au résultat net du groupe à hauteur d'une perte de 43 milliers EUR. Si cette acquisition avait eu lieu au 1 janvier 2007, la contribution au résultat aurait été semblable.

2. Au mois d'août 2007, le groupe Texaf a acquis 1 action Immotex (sur un total de 1 000 actions). Passant d'un pourcentage de contrôle de 50,0 % à 50,1 %, cette société est depuis lors consolidée par intégration globale. Cette acquisition a engendré un goodwill de 16 milliers EUR enregistrés en "autres produits opérationnels".

Les actifs et passifs d'Immotex ont été comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition du mois d'août 2007. La part de 50% d'Immotex qui avait déjà été mise en équivalence dans les comptes consolidés a dès lors fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur qui a été enregistrée directement en capitaux propres à concurrence de 286 milliers EUR.

Pour la période du 1er août au 31 décembre 2007, la société acquise contribue au résultat net du groupe à hauteur d'une perte de 483 milliers EUR, tandis que la société a contribué au résultat net du groupe à concurrence d'un bénéfice de 33 milliers EUR pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2007 via le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les actifs et passifs liés à cette acquisition d'août 2007 sont les suivants :

	Valeur comptable	Juste valeur
IMMOTEX		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	190	190
Immobilisations corporelles	24 911	25 866
Clients et autres débiteurs (courants)	32	32
Autres passifs non-courants	9 554	9 936
Passifs d'impôts exigibles	(5)	(5)
Fournisseurs et autres créditeurs courants	(108)	(108)
Actif net	15 466	16 039
Juste valeur des actifs acquis (0,01%)		16
Prix d'acquisition versé en numéraire		0
Trésorerie et équivalent de trésorerie de la filiale acquise		(190)
Trésorerie obtenue au titre de l'acquisition		190

11. Autres actifs financiers non-courants

	Actions disponibles à la vente	Prêts	Total
Au 1er janvier 2006			
Valeur brute	4	809	813
Pertes de valeur cumulées	(4)	(807)	(811)
Valeur nette comptable	-	2	2
Mouvements de l'exercice 2006			
Nouveaux investissements	-	2	2
Cessions ou remboursements	-	(2)	(2)
Valeur nette comptable à la clôture	-	-	-
Au 31 décembre 2006			
Valeur brute	4	809	813
Pertes de valeur cumulées	(4)	(807)	(811)
Valeur nette comptable	-	2	2
Mouvements de l'exercice 2007			
	-	-	-
Au 31 décembre 2007			
Valeur brute	4	809	813
Pertes de valeur cumulées	(4)	(807)	(811)
Valeur nette comptable	-	2	2

- Les actions disponibles à la vente concernent les actions de "Maintenance du Matériel Roulant" (MMR) établie à Lubumbashi.
- Les prêts concernent principalement des avances à des sociétés cotonnières non consolidées. Ces créances ont été entièrement réduites de valeur.
- La juste valeur des autres actifs financiers non-courants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 avoisine leur valeur nette comptable à ces dates.

12. Actifs courants

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Stocks		
Matières premières - Valeur brute	293	126
Matières premières - Perte de valeur	(55)	-
Travaux en cours - Valeur brute	83	-
Travaux en cours - Perte de valeur	-	-
Autres stocks - Valeur brute	94	127
Autres stocks - Perte de valeur	(37)	-
Valeur nette	378	253
Clients		
Valeur brute	5 620	6 609
Perte de valeur	(5 570)	(6 357)
Valeur nette	50	252
Actifs d'impôts exigibles sur le résultat	450	-
Autres débiteurs		
Valeur brute	7 472	7 151
Perte de valeur	(6 679)	(6 676)
Valeur nette	793	475
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Argent en caisse	31	56
Soldes bancaires	473	144
Comptes à court terme	3 600	3 450
	4 104	3 650
Autres actifs courants		
Charges à reporter	72	10
Paievements d'avance	150	46
Produits acquis	288	46
	510	102

- Les montants bruts des créances commerciales comprennent principalement une créance sur Gécamines (8 millions US \$), entièrement réduite de valeur. Comme indiqué dans l'annexe 34, cette créance a été cédée en 2008 à hauteur de 4,6 millions US \$ et dont 2,5 millions US \$ ont déjà été perçus au premier trimestre 2008.
- La valeur nette des clients est constituée entièrement de créances inférieures à 120 jours.
- Les autres débiteurs comprennent des créances sur les sociétés cotonnières à hauteur de 5 911 milliers d'EUR, entièrement réduites de valeur.
- La valeur nette des autres débiteurs contient 133 milliers EUR de créances supérieures à 120 jours.
- La juste valeur des clients, autres débiteurs et autres actifs courants au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 avoisine leur valeur nette comptable à ces dates.
- Les pertes de valeur sont enregistrées sous la ligne "perte de valeur" en compte de résultats.

13. Capital social

	Actions ordinaires en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2006	318 933
Mouvements de l'exercice 2006 :	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	318 933
Mouvements de l'exercice 2007 :	-
Nombre d'actions au 31 décembre 2007	318 933

Les actions sont émises sans désignation de valeur nominale.

14. Emprunts et autres dettes financières

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Non courants		
Garanties locatives reçues	876	661
Emprunts bancaires	625	-
	1 501	661
Courants		
Emprunts bancaires	616	281
Découverts bancaires	-	36
	616	317
Total des emprunts et autres dettes financières	2 117	978
Suivant échéancier :		
A moins d'un an	616	317
Entre 2 et 5 ans	1 501	661
	2 117	978
Suivant devise :		
Euro	1 876	661
Dollar des États-Unis	241	317
	2 117	978

- En cours d'exercice, Cotex a contracté un emprunt d'1 million d'EUR sur 36 mois auprès d'une banque congolaise à 8,5 %, remboursable à partir de 2008 à hauteur de 375 milliers EUR. Cet emprunt est garanti par une hypothèque sur les biens immobiliers de Cotex, à concurrence d'1 million d'EUR.
- Les autres emprunts bancaires concernent une ligne de crédit de Mécélco auprès d'une banque locale.
- La juste valeur des garanties reçues ne peut être déterminée avec précision vu que les contrats sont établis à durée indéterminée. La juste valeur des emprunts bancaires courants et non courants avoisine leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

15. Provisions pour autres passifs

Au 1er janvier 2006	2 007
Comptabilisé au compte de résultat consolidé 2006	
• Augmentation des provisions	174
• Reprise de montants inutilisés	(685)
Au 31 décembre 2006	1 496
Entrée d'Immotex dans le périmètre de consolidation en 2007	(8)
Comptabilisé au compte de résultat consolidé 2007	
• Augmentation des provisions	75
• Reprise de montants inutilisés	(219)
Au 31 décembre 2007	1 344

Analyse du total des provisions :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Non courantes	854	858
Courantes	490	638
	1 344	1 496

Ces provisions sont relatives aux risques liés à la RDC.

Comme indiqué dans l'introduction à ces comptes en annexe 3, la direction a veillé systématiquement à ne retenir que des hypothèses prudentes de manière à se prémunir contre les risques liés à l'environnement économique, social et réglementaire inhérent à la République Démocratique du Congo, où sont localisées toutes les activités opérationnelles du groupe. Dans ce cadre, des provisions ont été constituées pour se prémunir contre un environnement réglementaire propre à la RDC, où règne un déficit de gouvernance. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour cet environnement

16. Engagements de retraite et avantages similaires

En République Démocratique du Congo, les employés et ouvriers bénéficient d'un régime de retraite et de prestations médicales après la retraite calculés sur le nombre d'années de service et sur le niveau de rémunération.

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Engagements inscrits au bilan au titre:		
Des prestations de retraite et médicales postérieures à l'emploi	60	82
Mouvements de l'exercice:		
Débit (crédité) au compte de résultat	(15)	6
Différences de conversion	(7)	(8)
	(22)	(2)
Prestations postérieures à l'emploi :		
Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :		
• Valeur actualisée des obligations non financées	60	82
• Pertes actuarielles non reconnues	-	-
• Coût des services passés non reconnu	-	-
Passif inscrit au bilan	60	82

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat:

	2007	2006
Coût des services rendus	(15)	6
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	-	-
Pertes liées à la réduction de régimes de retraite	-	-
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	(15)	6

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Taux d'actualisation	5,5 %	4,0 %
Taux d'augmentation future des salaires	1,5 %	1,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire. En Afrique sub-saharienne, la probabilité pour un individu de dépasser 65 ans est de 31 %.

17. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant:

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Passifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois	20 790	10 609
Actifs d'impôts différés portés au passif recouvrables à moins de 12 mois	(346)	(175)
	20 444	10 434
La variation brute des impôts différés est exposée ci-après :		
Au 1er janvier 2006	10 311	
Différences de conversion	(48)	
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique 'Impôts différés'	171	
Au 31 décembre 2006	10 434	
Différences de conversion	(40)	
Entrée d'Immotex dans le périmètre de consolidation	9 903	
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique 'Impôts différés'	424	
Impôts imputés au compte de résultat sous la rubrique 'Activités abandonnées'	(277)	
Au 31 décembre 2007	20 444	

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice, hors compensation à l'intérieur d'une même juridiction fiscale, est détaillée ci-après:

	Réévaluation des immeubles	Réserves immunités	Amortissements et réductions de valeur	Autres	Total
Passifs d'impôts différés:					
Au 1er janvier 2006	10 976	2 513	4		13 493
Débité du compte de résultat 2006	–	–	2		2
Différences de conversion	(58)	–	–		(58)
Au 31 décembre 2006	10 918	2 513	6		13 437
Entrée d'Immotex dans le périmètre de consolidation	9 871	–	–	76	9 947
Débité du compte de résultat 2007	–	–	1 821	4	1 825
Différences de conversion	(53)	–	–	–	(53)
Au 31 décembre 2007	20 736	2 513	1 827	80	25 156

	Avantages postérieurs à l'emploi	Amortissements et réductions de valeur	Pertes fiscales	Autres	Total
Actifs d'impôts différés:					
Au 1er janvier 2006	(34)	(135)	(3 013)		(3 182)
Crédité au compte de résultat 2006	(2)	(101)	272		169
Différences de conversion	3	7	–		10
Au 31 décembre 2006	(33)	(229)	(2 741)		(3 003)
Entrée d'Immotex dans le périmètre de consolidation	–	(44)	–	–	(44)
Crédité au compte de résultat 2007	7	(394)	(1 201)	(90)	(1 678)
Différences de conversion	2	11	–	–	13
Au 31 décembre 2007	(24)	(656)	(3 942)	(90)	(4 712)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre de pertes fiscales reportables (dans une limite de 5 ans en RDC) dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles. Un montant de 346 milliers EUR sera vraisemblablement utilisé à ce titre pour l'exercice 2008 (suivant le budget établi pour l'exercice 2008).

Les actifs d'impôts différés non reconnus au bilan s'élèvent à 2 942 milliers d'EUR. Leur probabilité de réalisation est jugée aléatoire.

18. Fournisseurs et autres créanciers

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Fournisseurs	1 160	936
Acomptes reçus	189	199
TVA et autres taxes à payer	592	138
Salaires, charges sociales et assimilées	219	291
Autres créanciers	409	749
	2 569	2 313

19. Produit des activités ordinaires

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ventes de biens	1 050	646
Prestations de services	472	512
Produits locatifs	5 093	4 452
	6 615	5 610

- Les ventes de biens concernent principalement le chiffre d'affaires de MECELCO.
- Les prestations de services sont facturées principalement à des sociétés associées (cfr note 30).
- Les produits locatifs proviennent de la location d'immeubles résidentiels, bureaux et entrepôts à Kinshasa.
- Les contrats locatifs sont pour la plupart établis pour une durée indéterminée avec un préavis de trois mois. Étant donné un taux d'occupation de près de 100 %, le résultat représente la valeur locative annuelle des biens loués.
- En 2008, les produits locatifs sont estimés à 5 938 milliers EUR à la faveur de la consolidation par intégration globale à Immotex sur les 12 mois contre 5 mois en 2007.

20. Autres éléments opérationnels

- Les autres produits opérationnels comprennent par définition les produits qui sont liés à l'activité opérationnelle du groupe, mais qui peuvent présenter un caractère relativement unique quant à leur survenance, et donc être non récurrents.
- Pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, les autres résultats opérationnels comprennent une partie récurrente de refacturations de frais à hauteur de 194 milliers EUR et une partie non récurrente provenant de reprises de provisions diverses à concurrence de 245 milliers EUR.
- Pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, la différence positive (produits moins charges) des éléments non récurrents s'élève globalement à 813 milliers d'EUR provenant principalement de récupérations d'arriérés de loyers à hauteur de 448 milliers d'EUR, de remboursements de créances sur l'État congolais à hauteur de 346 milliers d'EUR et d'un bénéfice technique suite à une correction de la juste valeur d'Anagest lors de la prise de contrôle (78 milliers d'EUR).

21. Charges liées aux avantages du personnel

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 412	1 251
Charges de retraites (régime à prestations définies)	(15)	6
	1 397	1 257

Le total des effectifs salariés des sociétés du groupe consolidées par intégration globale au 31 décembre 2007 s'élève à 159 unités équivalent temps plein (contre 138 unités à fin 2006).

22. Charges financières

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Charges d'intérêt	61	42
Autres frais financiers	59	3
	120	45

Les autres frais financiers sont constitués principalement d'ajustements de change.

23. Charge d'impôts sur le résultat

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Impôt courant	(40)	226
Impôts différés (Note 17)	(423)	(171)
	(463)	55

Le rapprochement entre le taux d'impôt applicable à la maison-mère et le taux d'impôt effectif se présente comme suit:

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt applicable à la maison-mère	1 046	581
Résultat avant impôt	3 076	1 708
Taux d'impôt applicable	33,99%	33,99%
Éléments de réconciliation	(623)	(282)
Impact des taux dans d'autres juridictions	44	12
Impact des intérêts notionnels déductibles	(245)	(181)
Impact des revenus non taxables	(104)	(116)
Impact des frais non déductibles	310	211
Impact des latences fiscales non reconnues lors de l'exercice	91	62
Impact de l'utilisation de latences fiscales actives non reconnues à l'ouverture	(677)	(267)
Impact des sociétés mises en équivalence	(59)	(5)
Autres	17	2
Charge d'impôt sur base du taux d'impôt effectif	423	299
Résultat avant impôt	3 076	1 708
Taux d'impôt effectif	13,75%	17,51%
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	40	(354)
Total des impôts	463	(55)

24. Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (Note 13).

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (en milliers EUR)	2 485	1 791
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	318 933	318 933
Résultat de base par action (EUR par action)	7,79	5,62

25. Dividendes par action

Le dividende brut de 1,32 EUR par action proposé à l'assemblée générale du 29 avril 2008 de l'exercice clos le 31 décembre 2007, représentant une distribution totale de 420 992 EUR, n'est pas comptabilisé en dettes dans les états financiers au 31 décembre 2007.

Le dividende proposé sur l'exercice 2006 de 1,1 EUR par action (soit un total de 350 826 EUR) a été approuvé par l'Assemblée Générale du 24 avril 2007 et payé en 2007. Ce dividende ne fait donc plus partie des fonds propres au 31 décembre 2007.

26. Trésorerie provenant des opérations

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Résultat de la période	2 197	1 763
Ajustements:		
• Impôts	463	(55)
• Amortissement des immobilisations corporelles	267	175
• Amortissement des immeubles de placement	448	469
• Pertes / (profits) sur cession d'actifs non-courants	(1)	(2)
• Pertes sur les activités abandonnées	416	-
• Variations nettes des provisions pour autres passifs	(57)	(111)
• Variations nettes des obligations résultant des avantages postérieurs à l'emploi	(16)	6
• Pertes de valeur sur actifs en contrepartie du compte de résultat	(254)	(41)
• Charge d'intérêts	61	42
• Produits d'intérêts	(129)	(61)
• Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(207)	(14)
• Pertes / (profits) de change non réalisés	(8)	13
• Prise en résultat (goodwill négatif) suite à des regroupements d'entreprises	(94)	-
Variations du fonds de roulement (hors variations de périmètre et différences de conversion):		
• Stocks	(242)	18
• Clients et autres débiteurs	(383)	69
• Garanties locatives reçues	109	48
• Fournisseurs et autres créanciers	466	297
Trésorerie provenant des opérations	3 036	2 616

27. Actifs et passifs éventuels

- IMBAKIN SA en liquidation (filiale de TEXAF) a obtenu en 1996 un jugement en sa faveur pour l'indemnisation par le gouvernement congolais de l'équivalent en nouveaux zaires (devenus francs congolais) de BEF 2 541 379 418 (soit 62 699 150 EUR), suite à l'expropriation de terrains en 1965.
- En 2001, IMBAKIN a cédé sa créance sur l'État congolais à TEXAF. Cette cession a été consentie pour un prix en deux parties, un prix provisoire de BEF 1 franc et un prix égal au montant récupéré diminué d'une rémunération aléatoire et forfaitaire de 20 %.
- TEXAF a à son tour recédé sa créance à concurrence de 12 millions d'EUR à Cobepa en 2001.
- En conséquence de l'incertitude liée au recouvrement de cette créance, la créance et la dette sont considérées comme actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2007.

28. Engagements

- CONGOTEX a été mise en liquidation en août 2007. Immotex a consenti une avance d'1 million d'USD pour faciliter la tâche du liquidateur à régler certaines dettes prioritaires dont les passifs sociaux. Le groupe TEXAF n'est pas tenu à contribuer financièrement au-delà des efforts d'actionnaire qu'il a consenti jusqu'à ce jour.
- Les biens immobiliers de Cotex (valeur nette comptable de 7 656 milliers EUR au 31 décembre 2007) sont hypothéqués en faveur d'une banque congolaise en garantie d'un emprunt d'1 million d'EUR remboursable en 36 mois à partir du 1 juillet 2008.

29. Litiges

- Les litiges dans lesquels le groupe est impliqué ont fait l'objet d'une provision adéquate dans les comptes.
- Une partie du terrain de CARRIGRES est occupée illégalement par des "squatters" qui pourraient empêcher le développement de l'exploitation de la carrière à plus long terme. La société met tout en œuvre pour faire déguerpir ces occupants illégaux.
- IMMOTEX est également engagée dans une procédure judiciaire pour faire face à des occupations illégales de ses terrains (100ha) situés à Kinsuka.
- TEXAF a acquis un bien immobilier proche de ses immeubles existants, d'une superficie de 3.465 m² comprenant des surfaces de bureaux. Une tierce partie a tenté de s'opposer à cette acquisition mais les tribunaux ont rejeté la plainte le 27 novembre 2006. Cette décision est devenue définitive le 12 février 2007, la tierce partie n'ayant pas interjeté appel. L'acquisition a été finalisée en février 2008.

30. Transactions avec les parties liées

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées:

Ventes de biens et de services	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Prestations de services aux entreprises associées:		
• Congotex	45	79
• Immotex (janvier à juillet 2007)	47	77
• Carrigrès	349	349
	441	505
Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et de services		
	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Créances nettes sur les parties liées :		
• Entreprises associées	71	49
Dettes envers les parties liées :		
• Entreprises associées	-	49

31. Rémunérations des principaux dirigeants

Les rémunérations et autres avantages à court terme accordés aux principaux dirigeants s'élèvent à 863 milliers EUR en 2007 (660 milliers EUR en 2006). Les détails sont donnés dans le rapport de gouvernance.

32. Rémunération du commissaire

- Émoluments afférents aux mandats de commissaire exercés auprès du groupe en 2007 : 34.000 EUR
- Émoluments pour autres prestations extérieures à la mission révisoriale en 2007 : 2.000 EUR
- Émoluments afférents aux mandats de commissaires et assimilés avec des personnes avec lesquelles le commissaire est lié (en 2007) : 20 270 EUR.

33. Structure de l'actionariat (total des titres émis: 318 933)

- Le 6 mars 2006, S.F.A. a établi une déclaration de participation:
 - Société Financière Africaine (SFA) 237 429 titres soit 74,44 %
 - Messieurs.J.P. Waterschoot et A. Yuma 21 006 titres soit 6,59 %.Messieurs .J.P. Waterschoot et A. Yuma agissant de concert avec SFA.
- Le 28 janvier 2008, S.F.A. a notifié à la C.B.F.A et à TEXAF S.A., en application de la loi du 1er avril 2007, qu'elle détenait seule 234.539 titres soit 73,54%, et qu'elle détenait de concert avec MM. Waterschoot et Yuma 255 195 titres, soit 80,02%.
- Les opérations suivantes, d'achats et de cessions de titres par des personnes initiées, ont été déclarées en 2007 à la CBFA qui les a publiées sur son site:
 - Cession par Monsieur A. Yuma de 400 titres le 10 avril 2007.

34. Evénements survenus après la clôture des comptes

- Début 2008 TEXAF a pu finaliser l'achat de FOMETRO, un bien immobilier voisin de ses sites existants et donc idéalement situé. Il s'agit d'un terrain de 3.465 m avec 975 m de bureaux et de logements à rénover.
- La construction de 48 appartements répartis sur 6 blocs et qui seront situés sur un terrain de 18.000 m dans le parc UTEXAFRICA est décidée. Les travaux s'étendront sur 36 mois.
- Mécélco a été en mesure de réaliser après la date de clôture une créance commerciale provenant des entretiens et des réparations des wagons de chemin de fer de la Gécamines. Compte tenu du grand retard de paiement, cette créance était entièrement amortie dans les comptes du groupe Texaf. Mécélco a cédé cette créance pour un montant net de 4,6 millions US \$, dont le paiement sera échelonné sur l'exercice en cours.

Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1. Méthodes comptables du Groupe

Les comptes statutaires des entités comprises dans la consolidation sont établis selon les règles comptables locales en vigueur. Ils sont ensuite retraités si nécessaire afin de se conformer aux méthodes comptables décrites ci-dessous, lorsque de tels retraitements ont un impact significatif sur les comptes consolidés.

2. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de TEXAF S.A., de ses filiales, ainsi que la part du Groupe dans les fonds propres et les résultats des coentreprises et des sociétés associées.

2.1 Participations dans des filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe TEXAF. Il est question de "contrôle" quand TEXAF détient le pouvoir (>50 % droit de vote) de diriger la politique financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les participations dans les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle au Groupe et cessent d'être consolidées à partir de la date de cession du contrôle par le Groupe.

Lors de l'acquisition, les actifs et passifs d'une filiale sont évalués à leur juste valeur à cette date. Tout excédent (déficit) du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de l'actif net acquis est comptabilisé suivant les principes énoncés au point 3 ci-après.

Les filiales sont consolidées intégralement. Cela signifie que les états financiers individuels de la filiale sont combinés ligne par ligne à ceux de la mère du Groupe, en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de charges et de produits. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du Groupe comme celle d'une entreprise unique, on procèdera aux étapes suivantes:

- la valeur comptable de la participation de la mère dans sa filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale sont éliminées, dégageant de ce fait une contribution nette de la filiale dans les réserves consolidées du groupe;
- les intérêts minoritaires (à savoir les intérêts qui ne sont pas détenus par la mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales) dans le résultat net de la filiale sont identifiés et soustraits du résultat du groupe;
- les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et capitaux propres de la mère.

Lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les soldes et les transactions intra-groupe et les pertes ou profits non réalisés qui en résultent sont éliminés dans la consolidation. Si nécessaire, les règles comptables des filiales sont adaptées pour garantir l'établissement des états financiers consolidés sur bases des règles comptables uniformes.

2.2 Participations dans des coentreprises

Les entités sur lesquelles un contrôle conjoint est exercé, c'est-à-dire les entités que le Groupe contrôle conjointement par l'intermédiaire d'un accord contractuel conclu avec une ou plusieurs autres entreprises, sont mises en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les coentreprises sont, au préalable, enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des coentreprises excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses coentreprises.

2.3 Participations dans des entreprises associées

Les entités associées sur lesquelles TEXAF n'exerce ni contrôle, ni un contrôle conjoint, mais détient une influence significative sur les décisions financières et opérationnelles (c'est généralement le cas si la société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote) sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations détenues dans les sociétés associées sont au préalable enregistrées au prix d'acquisition, puis sont ajustées afin de prendre en compte la part du Groupe dans les pertes ou profits de la société à compter de la date d'acquisition. Ces participations et la part du Groupe dans le résultat de l'exercice sont présentées dans le bilan et le compte de résultats respectivement comme des participations dans des sociétés mises en équivalence et comme une quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes des entreprises associées excède la valeur nette comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements du Groupe envers ses entreprises associées.

2.4 Exemptions

Les filiales sont exclues de la consolidation en cas de contrôle temporaire; c'est le cas lorsque la filiale n'est acquise et détenue qu'à des fins de spéculations dans un futur proche.

3. Regroupement d'entreprises

3.1 Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise, à la date d'acquisition. Il représente donc la partie du prix

payé par l'acquéreur pour les avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Après sa comptabilisation initiale à l'actif, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuellement (test d'impairment) ou plus fréquemment si des événements ou des modifications de circonstances indiquent qu'il pourrait avoir perdu de la valeur. Pour ce faire, le goodwill est affecté aux sociétés opérationnelles, ce qui correspond aux unités génératrices de trésorerie et notamment au niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne.

3.2 Goodwill négatif

Le goodwill négatif représente l'excédent de la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise par rapport au coût du regroupement d'entreprises, à la date d'acquisition.

Le goodwill négatif est comptabilisé immédiatement en résultat et n'est pas repris ultérieurement.

4. Conversion de devises

4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers individuels de chaque entité du groupe (mère, filiales, entreprises associées et coentreprises) sont évalués en utilisant la devise de référence au sein de l'environnement économique dans lequel opère l'entité (monnaie fonctionnelle). Dans ce cadre, le choix de la monnaie fonctionnelle s'effectue sur base de l'importance relative de chaque devise transactionnelle dans les rubriques du compte de résultats représentatives des activités opérationnelles de l'entité. Si ce choix ne s'impose pas de toute évidence, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente de manière fidèle les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Les états financiers consolidés de TEXAF sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère, TEXAF S.A.

4.2 Comptabilisation de transactions libellées en monnaies étrangères

Lors de la comptabilisation initiale, une transaction en monnaie étrangère doit être enregistrée dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours de change au comptant à la date de transaction.

Pour des raisons pratiques, une approximation du cours du jour peut être utilisée (moyenne mensuelle) lorsqu'un nombre important de transactions ont eu lieu et que le cours de change ne varie pas de manière significative. Si une approximation est utilisée, elle est appliquée à toutes les transactions conclues dans une monnaie étrangère au cours de l'exercice. Ainsi, il y a lieu d'utiliser un cours moyen pour les transactions courantes et un cours historique pour les transactions non courantes.

4.3 Principes de conversion

Le bilan des entités étrangères (dont aucune n'utilise une devise fonctionnelle qui est celle d'une économie hyperinflationniste) est converti en euros sur base du cours de change en fin de période (cours de clôture), à l'exception des fonds propres qui sont maintenus à leur taux historique. Les écarts résultant de l'utilisation du taux historique pour les fonds propres et du cours de clôture pour le reste du bilan sont

comptabilisés dans la rubrique "écarts de conversion cumulés" des capitaux propres.

Le compte de résultats est converti au cours moyen mensuel (c'est-à-dire la moyenne sur l'année des cours de chaque fin de mois pour les devises concernées). Les écarts résultant de l'utilisation du cours moyen mensuel pour le compte de résultats et du cours de clôture pour le bilan sont comptabilisés dans la rubrique "écarts de conversion cumulés" des capitaux propres.

5. Immobilisations corporelles

5.1 Immeubles de placement

Les terrains et constructions répondant à la définition d'un immeuble de placement, à savoir un terrain ou immeuble détenu pour bénéficier de loyers et/ou en vue de valoriser le capital et qui ne sont pas occupés par le Groupe, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

La juste valeur des immeubles de placement à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement exigée pour ces immeubles.

Concernant l'amortissement des immeubles de placement, les terrains ne sont pas amortis. Quant à la quote-part représentant la valeur de la construction, elle est amortie sur base de sa durée d'utilité pour l'entreprise. Il faut cependant tenir compte pour chaque immeuble d'une valeur résiduelle au-delà de laquelle l'amortissement s'arrête. Il s'agit de la valeur présumée de cession de l'actif, à l'issue de sa durée d'utilité. Cette valeur résiduelle est forfaitairement estimée à un pourcentage du coût historique, soit 20 %.

Les actifs qui sont en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement mais qui ne répondent pas encore à cette définition, sont classés en immobilisations corporelles, puis transférés en immeubles de placement une fois la construction ou le développement terminé.

5.2 Autres terrains et immeubles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe mais ne répondant pas à la définition d'un immeuble de placement, sont évalués selon la méthode du coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

La juste valeur de ces immeubles à la date de transition aux IFRS a été évaluée sur base de la valeur de rendement qui serait exigée pour ces immeubles s'ils étaient mis en location.

Il est à noter que les terrains miniers de CARRIGRES ont été maintenus à leur coût historique tel que ressortant des comptes établis sous le référentiel comptable précédent, sans procéder à aucune réévaluation lors de la transition aux IFRS.

5.3 Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les amortissements sont calculés en utilisant la méthode linéaire sur base de la durée d'utilité attendue des actifs concernés et tenant compte d'une valeur résiduelle éventuelle. L'amortissement des immobilisations corporelles, ne débute que lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation attendue.

Le profit ou la perte provenant de la cession ou de la mise hors service d'un actif correspond à la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable à l'actif. Cette différence est imputée dans le compte de résultats.

6. Contrats de location

Les locations sont classées en location-financement chaque fois que le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés comme actifs du Groupe à leur juste valeur à la date d'acquisition. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est enregistrée dans le bilan parmi les dettes de location financement. Les charges financières sont directement imputées en compte de résultats sauf si elles peuvent être directement attribuées à des actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus). Dans ce cas, elles sont capitalisées conformément à la politique générale du Groupe concernant les coûts d'emprunts (voir ci-dessous).

Les loyers des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur base linéaire de la durée du contrat de location concerné.

7. Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus) sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'au moment où ils sont prêts pour leur utilisation attendue ou leur vente. Le produit obtenu du placement temporaire des fonds spécifiques empruntés pour des actifs qualifiés vient en déduction de ces actifs.

Tous les autres coûts d'emprunts sont enregistrés dans le bénéfice net ou la perte de l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

8. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes:

- Actifs financiers à la juste valeur via résultat;
- Prêts et créances;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

8.1 Actifs financiers à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des actifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignés comme étant évalués à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des actifs financiers détenus à des fins de transactions (à savoir des instruments financiers acquis ou détenus dans le but de générer du profit des fluctuations à court terme du prix de référence).

Dans cette catégorie, les actifs financiers sont évalués et comptabilisés pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le prix coté sur un marché actif est la meilleure évaluation de la juste valeur. Lorsque ce prix existe, celui-ci est utilisé pour évaluer l'instrument financier. Si le marché pour ledit instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation faisant appel aux données de marché existantes telles que des transactions similaires récentes ou la juste valeur actuelle d'un instrument financier presque identique.

8.2 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés créés ou acquis par l'entité, avec un paiement fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, non détenus à des fins de transactions et non désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les prêts et créances sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée (dans le compte perte de valeur en résultats) lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

8.3 Placements détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés, avec un paiement fixe ou déterminable et une échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances et qui, lors de leur comptabilisation initiale, n'ont pas été considérés comme des actifs à la juste valeur via résultat ou comme des actifs disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués à la juste valeur à cette date, soit à leur valeur d'acquisition éventuellement majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, les placements détenus jusqu'à échéance sont valorisés et comptabilisés au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

8.4 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui, soit ont été considérés comme disponibles à la vente lors de leur comptabilisation initiale, soit n'ont pas été placés dans une des trois catégories décrites précédemment.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont directement comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception de la partie de la variation imputable aux gains ou pertes de change qui sera prise directement en résultat.

Le profit ou la perte ainsi cumulé(e) en capitaux propres est comptabilisé(e) en résultat lorsque l'actif financier disponible à la vente est cédé.

9. Dépréciation d'actifs

Les immobilisations corporelles et les autres actifs non courants sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstance indique que la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour les actifs financiers, la valeur recouvrable correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence du montant pour lequel la valeur comptable excède sa valeur recouvrable.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau du plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie).

Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges parmi les éléments non récurrents. Lorsque, en raison d'un recouvrement de la juste valeur ou de la valeur d'utilité, la perte n'est plus justifiée au cours des périodes ultérieures, la perte de la valeur est reprise. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits parmi les éléments non récurrents.

10. Stocks

Les stocks sont valorisés au plus faible du coût (matières premières) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et des produits finis) et de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les matières premières directes; le prix de revient comprend les matières premières directes, la main d'œuvre directe et frais généraux qui ont été encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés nécessaires pour rendre le produit à l'état de produit vendable, y compris les frais de marketing et de distribution. La valeur des stocks est déterminée par l'application de la méthode du prix moyen pondéré. Lorsque les circonstances qui justifiaient la dépréciation des stocks cessent d'exister, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue qui ont une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les découverts sont reclassés en dettes.

12. Capital social et bénéfice reporté

Les bénéfices reportés ne peuvent être distribués à concurrence du montant investi en actions détenues en propre.

Les dividendes de la société mère payables aux actions ordinaires ne sont reconnus comme dette qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

13. Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont satisfaites:

- à la date de clôture, l'entité a une obligation actuelle (obligation légale ou implicite) résultant d'un événement passé
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les estimations sont basées sur le jugement de la direction, complété par l'expérience de transactions similaires. En cas de besoin, la direction peut recourir à l'avis d'experts indépendants. Les événements postérieurs à la clôture sont également pris en compte.

14. Avantages du personnel

Les avantages du personnel comprennent quatre catégories d'avantages:

- les avantages à court terme: salaires, cotisations de sécurité sociale, congés maladie, congés payés, intéressements et primes payables

endéans les 12 mois, ainsi que les avantages non monétaires tels que le logement et la voiture

- les avantages postérieurs à l'emploi: indemnités de fin de carrière et interventions dans les frais médicaux postérieurs à l'emploi
- les autres avantages à long terme: avantages en nature liés à l'ancienneté
- les indemnités de fin de contrat de travail.

14.1 Avantages à court terme

- Le coût des avantages à court terme doit être comptabilisé pendant l'exercice au cours duquel le membre du personnel a rendu des services lui donnant droit à ces avantages.
- Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, aucune actualisation ne doit être appliquée.

14.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi doivent être répertoriés et classés dans l'une des deux catégories suivantes, en fonction de la définition qui leur est attachée:

- régimes à cotisations définies: régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Dans ce cas, le risque actuariel et le risque de placement incombent aux membres du personnel
- plans 'but à atteindre': régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Dans le cas d'un régime à cotisations définies, les contributions au plan sont à comptabiliser pendant l'exercice au cours duquel l'employé rend les services lui donnant droit à ces contributions.

Seul le montant payé au cours de l'exercice doit être pris en coût. Si le montant payé dépasse le montant dû, le surplus doit être comptabilisé à l'actif (charge à reporter) dans la mesure où une telle avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement de trésorerie. A l'inverse, un engagement doit être comptabilisé au passif si le montant dû est supérieur au montant payé.

Dans le cas d'un plan 'but à atteindre', l'engagement à comptabiliser pour l'exercice doit être calculé sur base de la méthode d'évaluation actuarielle 'Projected Unit Credit'. Suivant cette méthode, l'engagement est équivalent à la valeur actuelle des avantages acquis sur base des années de services passées et, le cas échéant, des salaires projetés.

L'application de la méthode suppose donc, d'une part, un inventaire précis des avantages octroyés ainsi que les conditions d'octroi, et d'autre part l'utilisation des données actuarielles suivantes:

- probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
- taux de rotation du personnel
- taux d'actualisation
- taux d'inflation
- taux d'accroissement des salaires.

Les hypothèses retenues pour ces données actuarielles sont établies sur base des attentes du marché à la date de clôture.

Dans le cas où des actifs seraient détenus par une entité juridique distincte dont le but serait uniquement de financer ou de payer les obligations prévues par le plan, c'est l'écart entre les obligations au titre des services passés et la juste valeur des actifs constitués qui doit être

comptabilisé au bilan.

Dans le cas où des tels actifs ne seraient pas constitués (ce qui est le cas du Groupe TEXAF pour les exercices 2005 et 2006), c'est la totalité des obligations au titre des services passés qui doit être comptabilisée au bilan.

Des pertes ou profits actuariels peuvent survenir soit en cas de changement des hypothèses actuarielles, soit en cas d'écart entre les hypothèses définies a priori et la réalité observée. Dans ce cadre, un 'corridor' égal à 10 % du maximum des obligations et des actifs du plan (à la juste valeur) est calculé. Seuls les profits et pertes actuariels tombant au-delà dudit 'corridor' seront comptabilisés et amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant au régime.

Sur base de ce qui précède, le coût à reprendre au niveau du compte de résultats est défini comme suit:

Le coût des services rendus au cours de l'exercice

+ le coût financier

- le rendement attendu des actifs du plan (si applicable)

- le rendement attendu sur le droit de remboursement (si applicable)

+/- les pertes et profits actuariels comptabilisés

+/- le coût comptabilisé des éventuelles modifications du plan

+/- l'effet d'une éventuelle réduction des avantages relatifs aux années de services futures ou d'une liquidation du plan.

Les différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi mis en œuvre par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF répondent à la définition de régimes à prestations définies. Ils comportent principalement la prise en charge des frais médicaux et l'octroi d'une indemnité unique et forfaitaire de fin de carrière.

14.3 Autres avantages à long terme

Sont visés ici les avantages en nature liés à l'ancienneté qui sont octroyés par les entreprises liées et associées du Groupe TEXAF aux membres de leur personnel.

Les mêmes règles que celles décrites pour les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent ici, à l'exception des pertes/profits actuariels et du coût du changement des termes du régime qui sont à comptabiliser immédiatement au compte de résultats.

14.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit d'avantages payables suite à:

- la fin du contrat de travail avant l'âge normal de la mise à la retraite
- une offre faite pour encourager les départs volontaires.

Le coût de ces avantages est à comptabiliser en compte de résultats dès que l'entité qui emploie le personnel concerné est réellement engagée dans le processus de rupture du contrat de travail et/ou d'octroi d'indemnités dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires.

15. Dettes financières

Les dettes financières sont classées dans l'une des deux catégories suivantes:

- dettes financières à la juste valeur via résultat
- autres dettes financières.

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont en effet définis par catégorie.

15.1 Dettes financières à la juste valeur via résultat

Il s'agit soit des dettes financières qui, lors de leur comptabilisation initiale, ont été désignées comme étant évaluées à leur juste valeur avec les variations de cette juste valeur comptabilisées en résultat, soit des dettes financières détenues dans un but spéculatif.

Dans cette catégorie, les dettes financières sont évaluées et comptabilisées pour leur juste valeur, les variations de celles-ci étant comptabilisées en résultat.

La juste valeur est le montant pour lequel une dette pourrait être réglée entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

15.2 Autres dettes financières

Il s'agit des dettes financières ne répondant pas à la définition de la catégorie précédente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres dettes financières sont évaluées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont valorisées et comptabilisées au coût amorti sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

16. Impôts différés

De manière générale, des actifs et des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers. Ils sont ensuite ajustés afin de tenir compte des variations des taux d'impôts dont on s'attend à ce qu'ils soient en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courant sur une base nette.

16.1 Passif d'impôt différé

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf si le passif d'impôt différé est généré:

- du fait de la comptabilisation initiale d'un goodwill
- du fait de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

16.2 Actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées. Néanmoins, aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles déductibles provenant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal à la date de la transaction.

Par ailleurs, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report des pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

17. Constatation des produits

- Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.
- Les ventes de biens sont comptabilisées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.
- Les produits locatifs provenant de contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du contrat de location concerné.
- Le produit des intérêts est reconnu dans l'exercice durant lequel ces intérêts courent, calculé sur base du montant principal dû et suivant le taux d'intérêt applicable.
- Les dividendes des participations sont comptabilisés quand le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

18. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés de TEXAF conformément au référentiel IFRS a amené le Groupe à avoir recours à des estimations et à faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants des actifs et passifs présentés, sur les informations à fournir à propos des actifs éventuels et des passifs éventuels aux différentes dates de clôture ainsi que sur les montants présentés en charges et produits de la période. Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

États financiers statutaires abrégés au 31 décembre 2007

Les comptes annuels de Texaf S.A. sont présentés ci-après dans un schéma abrégé. Conformément au Code des Sociétés, les comptes annuels de Texaf S.A. ainsi que le rapport du Commissaire sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Ces documents sont également disponibles sur demande au siège de la société. Le Commissaire a exprimé une opinion sans réserve en date du 8 avril 2008 sur les comptes annuels de Texaf S.A.

BILAN (après répartition)

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
ACTIF		
Actifs immobilisés	14.741	14.163
Immobilisations corporelles	3.033	2.910
Immobilisations financières	11.708	11.253
Actifs circulants	6.070	4.351
Stocks (immeubles destinés à la vente)	37	74
Créances à 1 an au plus	2.048	753
Placements de trésorerie	3.600	3.450
Valeurs disponibles	265	28
Comptes de régularisation	120	46
Total de l'actif	20.811	18.514
PASSIF		
Capitaux propres	19.773	17.516
Capital souscrit	4.744	4.744
Primes d'émission	3.113	3.113
Réserve légale	667	667
Réserves immunisées	7.394	7.394
Réserve disponible	120	120
Bénéfice reporté	3.735	1.478
Dettes	1.038	998
Dettes à plus d'un an (garanties locatives)	306	259
Dettes à 1 an au plus	683	631
Comptes de régularisation	49	108
Total du passif	20.811	18.514

COMpte D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ventes et prestations	1.891	1.433
Coût des ventes et prestations	-1.246	-1.191
Bénéfice d'exploitation	645	242
Produits financiers	1.238	1.167
Charges financières	-18	-23
Bénéfice courant avant impôt	1.865	1.386
Produits exceptionnels	796	523
Charges exceptionnelles	-	-380
Bénéfice de l'exercice avant impôt	2.661	1.529
Impôt sur le résultat	17	-208
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.678	1.321

AFFECTATION ET PRELEVEMENTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Bénéfice à affecter	4.156	1.828
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.678	1.321
Bénéfice reporté de l'exercice	1.478	507
Bénéfice à reporter	3.735	1.478
Bénéfice à distribuer	421	350



